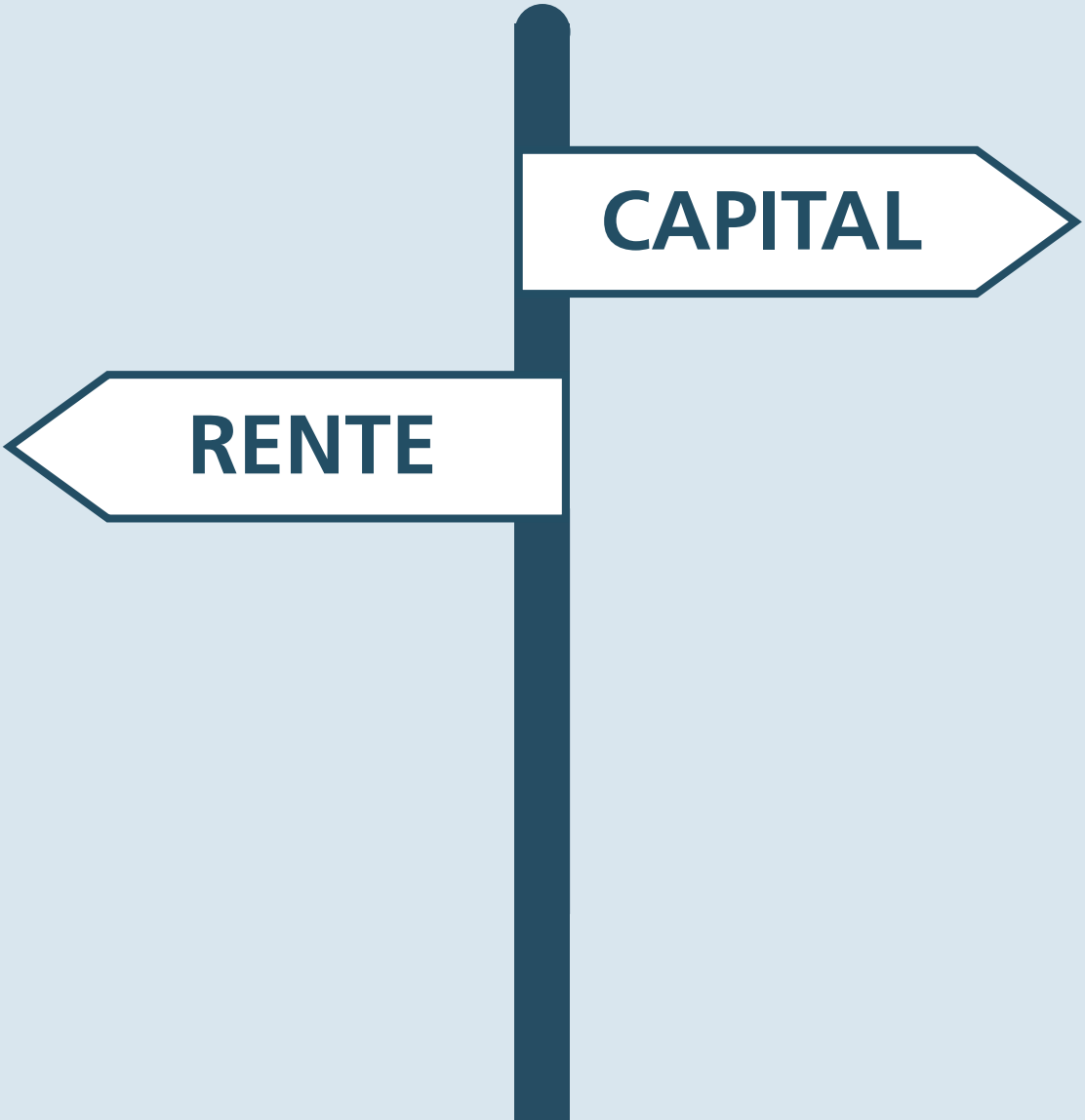
publica
LA PRÉVOYANCE

Rente ou capital?

Étude sur l'évolution, les facteurs déterminants et le contexte des décisions prises en lien avec la retraite chez PUBLICA



Management Summary

La possibilité de retirer l'avoir de vieillesse sous forme de capital et non de rente au moment de la retraite est une particularité de la prévoyance professionnelle suisse. Cette option est de plus en plus souvent utilisée. Ces dix dernières années, le retrait en capital au moment du départ la retraite a augmenté de 120% en Suisse (OFS, 2023). PUBLICA est elle aussi concernée par cette évolution et enregistre une hausse du volume des retraits en capital de 300% sur la même période.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'évolution des retraits en capital au cours des dix dernières années, d'évaluer les facteurs qui déterminent la décision en matière de retrait et d'examiner de plus près les raisons de cette décision. Pour ce faire, la présente étude analyse d'une part les données administratives relatives à tous les départs à la retraite chez PUBLICA entre 2013 et 2023 (13 000 personnes) et, d'autre part, les résultats d'une enquête menée auprès de ces personnes (1 400 participantes et participants).

Chez PUBLICA, la part des départs à la retraite avec une rente viagère exclusive a diminué de 67% à 43% entre 2013 et 2023 et la part avec retrait en capital a ainsi augmenté de 33% à 57%. Le nombre de personnes ayant retiré l'intégralité de leur avoir de vieillesse sous forme de capital a particulièrement augmenté (de 6% à 20%). Le retrait en capital moyen par rapport à l'avoir de vieillesse a passé de 12% à 33%.

Au fil du temps, on observe donc une nette hausse du taux de retrait, tendance qui semble être accélérée par les baisses du taux de conversion et les simplifications du processus de retrait en capital. Lors de la baisse du taux de conversion en 2015, le niveau du taux de retrait en capital a augmenté une seule fois. Depuis la baisse du taux de conversion de 2019 et la simplification du processus de retrait en 2021, le nombre de retraits en capital a continué d'augmenter d'année en année. Les personnes ayant un avoir relativement faible retirent proportionnellement nettement plus de capital. Les hommes optent proportionnellement davantage pour le retrait en capital que les femmes. Aucune différence significative n'est constatée en ce qui concerne l'état civil.

Rétrospectivement, une grande partie des personnes prendraient à nouveau la même décision. Les considérations fiscales sont les raisons les plus souvent invoquées pour justifier un retrait en capital. Les motifs du mode de retrait diffèrent toutefois nettement selon le modèle de retraite choisi.

Table des matières

Management Summary 2

1 Introduction 4

2 Contexte institutionnel 7

3 Données 8

4 Évolution et facteurs déterminants des retraits en capital chez PUBLICA 9
4.1 Nombre de départs à la retraite et âge de la retraite 9
4.2 Évolution du taux de retrait en capital et du mode de perception 10
4.3 Analyse de régression: facteurs déterminants du retrait en capital 16

5 Contexte des décisions prises en lien avec la retraite 19
5.1 Échantillon et statistiques descriptives 19
5.2 Motivations et contexte de la prise de décision 21
5.3 Conseil et sources d'information 23
5.4 Utilisation du capital retiré 25

6. Conclusion 28

7 Sources 29

8 Remerciements 29

1 Introduction

Pour de nombreuses personnes en Suisse, la retraite est un grand changement personnel qui implique aussi une décision financière importante et irréversible. Faut-il percevoir l'avoir de prévoyance épargné sous forme de rente viagère, de versement en capital ou d'une combinaison des deux? Plusieurs facteurs rendent cette décision particulièrement importante d'un point de vue individuel: premièrement, le montant dont la personne dispose d'un seul coup au début de sa retraite est souvent élevé. Il s'agit deuxièmement d'une décision irréversible que chaque personne assurée ne peut prendre qu'une seule fois. Troisièmement, le choix d'une option de perception aura un impact sur la situation financière tout au long de la retraite.

Ces dernières années, le nombre de personnes ayant perçu à la retraite un capital sous forme de versement unique a fortement augmenté (voir l'illustration 1). En Suisse en 2022, CHF 13 milliards ont été versés sous forme de capital à la retraite (OFS, 2023). Par rapport à cinq ans plus tôt, le volume des retraits en capital a augmenté de 79% et, sur une période de dix ans, de 121%. Cela correspond à une augmentation de 27% (5 ans) ou de 40% (10 ans) par tête, pour atteindre CHF 240k par personne ayant retiré un capital (OFS, 2023). Les chiffres sont différents, car le nombre de départs à la retraite a également augmenté au cours de cette période.

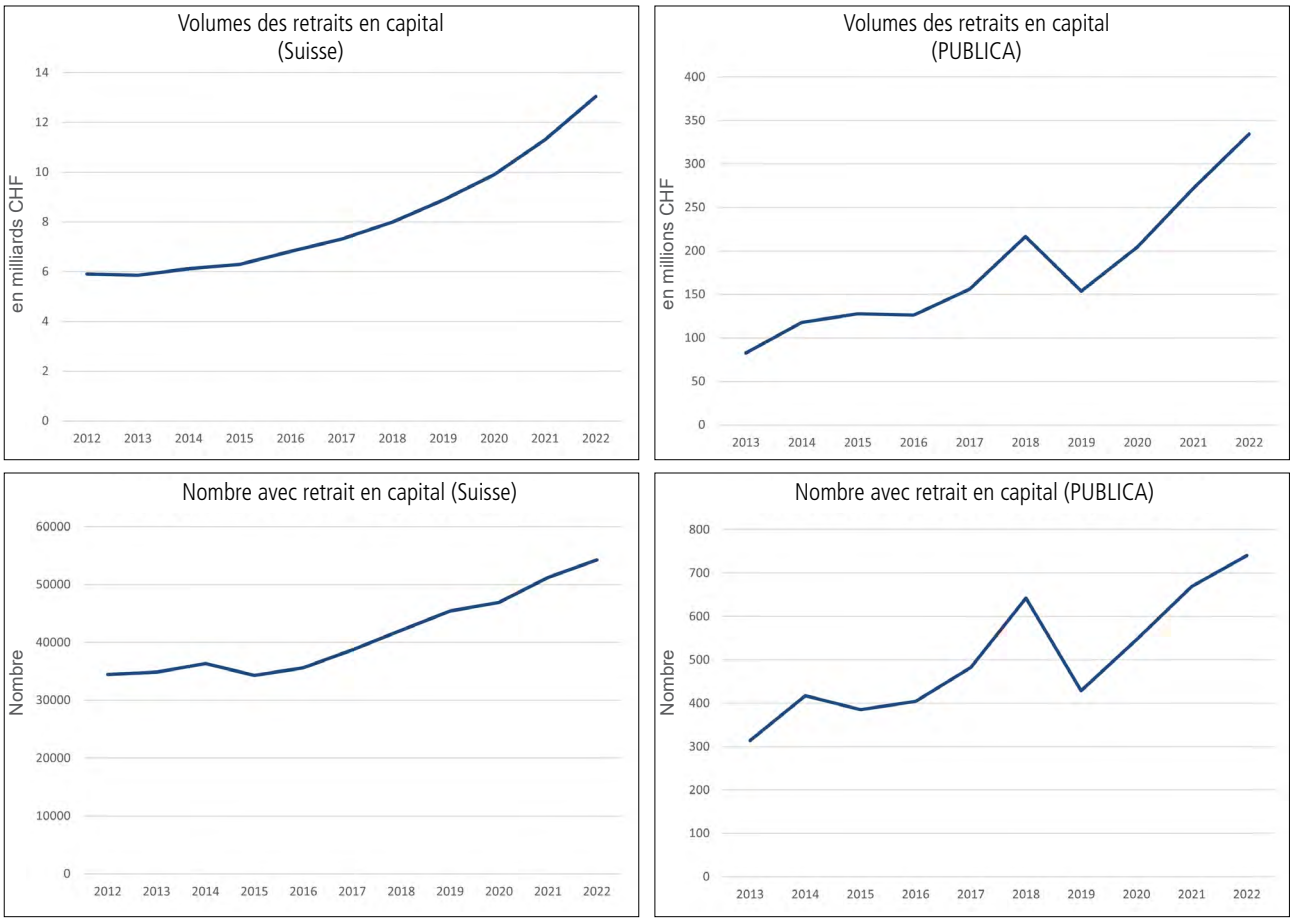


Illustration 1: Évolution des retraits en capital en Suisse et chez PUBLICA

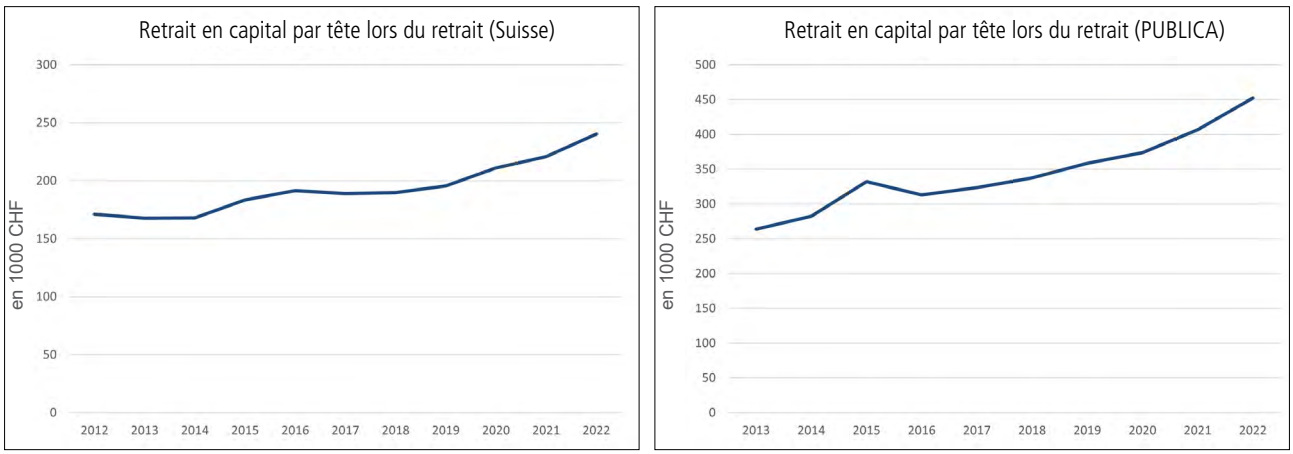


Illustration 1: Évolution des retraits en capital en Suisse et chez PUBLICA

Cette tendance s'observe aussi chez PUBLICA. Au total, CHF 83 millions ont été versés en 2013 et CHF 335 millions (+300%) en 2022 chez PUBLICA. Le retrait en capital par personne pour tous les départs à la retraite est passé de CHF 87k en 2013 à CHF 248k en 2022 (+185%). Si l'on tient compte uniquement des personnes ayant effectué un retrait en capital, la valeur par tête est passée de CHF 264k en 2013 à CHF 452k en 2022 (+71%). Par rapport à la totalité de l'avoir de vieillesse à la retraite (AV), le taux de retrait en capital est passé de 12% en 2013 à 28% en 2022. Calculé par tête, le taux moyen de retrait en capital est passé de 14% à 28%. La part des personnes qui ont perçu une partie de leur avoir de vieillesse sous forme de capital à la retraite est passée de 33% en 2013 à 52% en 2022. La part des personnes qui ont retiré la totalité de leur capital de prévoyance sous forme de capital est passée de 6% en 2013 à 19% en 2022. Les versements par tête, le nombre de personnes ayant retiré une partie ou la totalité du capital ainsi que le taux de retrait en capital ont donc augmenté ces dix dernières années.

La présente étude analyse comment les retraits en capital ont évolué chez PUBLICA au cours des dix dernières années compte tenu des changements de comportement des personnes assurées à l'égard de la retraite. Une sélection de facteurs déterminants possibles sera ensuite examinée et une analyse sera faite concernant les groupes de personnes qui retirent davantage de capital et ceux qui choisissent plutôt une rente. Les résultats d'une enquête interne menée chez PUBLICA auprès de personnes ayant pris leur retraite au cours des dix dernières années mettent finalement en lumière les raisons de la décision de retrait.

Ces dernières années, la recherche scientifique s'est également penchée sur les questions liées au retrait en capital auprès de caisses de pensions suisses. Bütler et Teppa (2007) démontrent que les personnes disposant d'un faible avoir de vieillesse choisissent comparativement plus souvent le retrait en capital. Bütler et al. (2015) montrent qu'une baisse du taux de conversion entraîne une hausse du retrait en capital. Une réduction implicite du taux de conversion de 8% entraîne une réduction de la «propensity to annuitize» de 16,8 points de pourcentage. Bütler et al. (2017) rapportent que les prestations complémentaires incitent à retirer l'avoir de vieillesse sous forme de capital. Ils relèvent que cet effet est particulièrement important pour les personnes dont le revenu et l'avoir de vieillesse sont faibles. Bütler et Ramsden (2024) montrent enfin que l'imposition du retrait en capital et de la rente de vieillesse influence le choix du versement. Dans les endroits où la rente est relativement plus chère que le retrait en capital, les personnes assurées retirent davantage le capital. De plus, ils démontrent que les personnes adaptent le montant du retrait en capital à des changementsdu taux d'opposition et optimisent leur charge fiscale.

Les résultats montrent entre autres des schémas similaires chez PUBLICA. Le retrait en capital augmente nettement au fil du temps. Depuis 2019 notamment, cette tendance s'est accélérée. Deuxièmement, on constate une part plus importante de retraits en capital par des personnes ayant un avoir de vieillesse relativement faible. Dans ce cas, le taux de retrait en capital est nettement plus haut que chez les personnes disposant d'un avoir de vieillesse plus élevé. Troisièmement, les hommes sont davantage susceptibles d'effectuer un retrait en capital que les femmes et les personnes qui partent à la retraite plus jeunes retirent plus de capital que celles qui partent à la retraite plus tard. De plus, des taux de conversion faibles sont en corrélation avec une part de retraits en capital plus élevée. Finalement, il n'y a pas de différence significative entre personnes mariées et célibataires.

Les résultats du sondage montrent que la satisfaction à l'égard de son propre choix est élevée dans les trois groupes (rente uniquement, formule combinée, capital uniquement). Plus de 90% des personnes interrogées feraient le même choix aujourd'hui. Les motifs du choix fait lors du départ à la retraite sont très différents suivant les modes de perception. En réponse à la question ouverte concernant les motivations, la sécurité, un revenu régulier et l'absence d'intérêt pour les placements financiers sont souvent cités lors du choix de la rente uniquement. Dans le cas d'une combinaison entre rente et capital, les impôts, un revenu stable et le remboursement d'hypothèques jouent un rôle important. En cas de retrait de l'intégralité du capital, le placement personnel de l'argent, la possibilité de mourir tôt et le taux de conversion gagnent en importance. Fait intéressant, les proches sont cités en tant que motivation dans les trois variantes: pour la rente par le biais des prestations pour survivants et pour le capital par l'obtention d'un capital non réduit pour le partenaire et les enfants. Les personnes interrogées sur les raisons d'un retrait en capital citent le plus souvent les impôts (56%). Viennent ensuite, loin derrière, la mise en œuvre d'une stratégie de placement personnelle, les besoins financiers après la retraite (comme le remboursement d'une hypothèque) et le taux de conversion. Lors de la prise de décision, le conseil gagne en importance. Le nombre de personnes ayant fait appel à un conseil externe a doublé en dix ans. Les personnes qui ont effectué un retrait en capital se sont en outre fait conseiller presque deux fois plus souvent que celles qui ont opté uniquement pour la rente. Certaines sources d'information (experts en prévoyance, banques, caisses de pensions) sont clairement corrélées avec les modes de perception de la formule combinée ou du capital, alors que d'autres sources d'information (employeur, amis/famille, collègues de travail) sont plus souvent citées en lien avec la rente. La propension au risque en matière d'investissement et l'importance des héritages sont positivement corrélées à la hausse des retraits en capital. 70% des personnes ayant participé à l'enquête déclarent gérer elles-mêmes le capital retiré. Le capital retiré est le plus souvent placé sur des comptes bancaires et d'épargne, suivis de près par les fonds de placement.

Le chapitre 2 de l'étude décrit d'abord le contexte institutionnel pendant la période analysée. Les données utilisées sont présentées au chapitre 3. Le chapitre 4 examine les résultats des analyses des données de PUBLICA sur les retraites et le chapitre 5 les résultats de l'enquête menée auprès de personnes récemment retraitées. Enfin, une brève conclusion est tirée au chapitre 6.

2 Contexte institutionnel

Chez PUBLICA, le taux de conversion a été réduit trois fois au cours des 12 dernières années. Les taux de conversion ont donc été ajustés à la baisse en 2012, 2015 et 2019. En 2012, le taux de conversion à l'âge ordinaire de la retraite de 65 ans a été réduit de 6,53% à 6,15%. Il a encore été abaissé à 5,65% en 2015. Chacune de ces baisses a été presque entièrement financée. Cela signifie que les avoirs de vieillesse et les cotisations ont été augmentés en conséquence du facteur de la réduction.
En 2019, le taux de conversion a finalement été réduit à 5,09% et financé à 100% pour les personnes ayant atteint l'âge de référence. Plus une personne était éloignée de l'âge de référence, plus le financement était faible. Les compensations à l'âge de référence correspondaient à une compensation complète à cet âge et ont été atténuées jusqu'à zéro sur vingt années de naissance. Les cotisations ont aussi été augmentées lors de cette baisse. De plus, dans ce cadre, une différence a été introduite entre personnes de moins de 60 ans et personnes au-delà de cet âge. Les personnes de plus de 60 ans au moment de l'adaptation n'ont bénéficié du financement qu'en cas de perception d'une rente. Cela correspond de fait à un taux de conversion plus élevé pour ces classes d'âge. Pour les personnes plus jeunes, le financement a été crédité sur l'avoir de vieillesse.
Les nouvelles entrées après les baisses du taux de conversion n'ont pas profité des revalorisations, mais ont bénéficié de cotisations plus élevées.

En parallèle, les dispositions réglementaires relatives au retrait en capital ont été modifiées au cours de la période. Chez PUBLICA ces dix dernières années, il a toujours été possible de se faire verser l'intégralité de son avoir de vieillesse sous forme de capital au moment de la retraite. Jusqu'au 1er janvier 2021, les règlements prévoyaient cependant que les retraits en capital de plus de 50% devaient être annoncés une année à l'avance. Cette restriction n'est plus en vigueur depuis le 1er janvier 2021.

Finalement, l'environnement des caisses de pensions a changé. La gestion de fortune individuelle a été simplifiée et de nouveaux prestataires et solutions sont apparus sur le marché. Des prestataires tiers proposent de plus en plus de solutions visant directement les personnes qui retirent leur avoir de vieillesse sous forme de capital[1]. Cela reflète aussi l'intérêt du grand public pour ce sujet. En Suisse, le nombre de recherches Google effectuées sur le thème «Kapitalbezug» (en allemand) a nettement augmenté (voir l'illustration 2)[2]. L'indice décrit le nombre de recherches avec le mot-clé «Kapitalbezug» par rapport au moment où le plus de recherches ont été effectuées (indexé sur 100). Le nombre d'articles de journaux rédigés pendant la même période sur ce sujet a lui aussi fortement augmenté. Entre 2013 et 2023, le mot-clé «Kapitalbezug» apparaît de plus en plus souvent dans les journaux suisses. En 2013 et 2014, il a été mentionné 308 fois, en 2022 et 2023 en revanche 903 fois.[3] Le nombre d'articles de journaux à ce sujet a donc triplé. Les personnes vivant en Suisse sont donc davantage confrontées au thème du retrait en capital dans les médias et elles se penchent de plus en plus sur le sujet en effectuant activement des recherches.

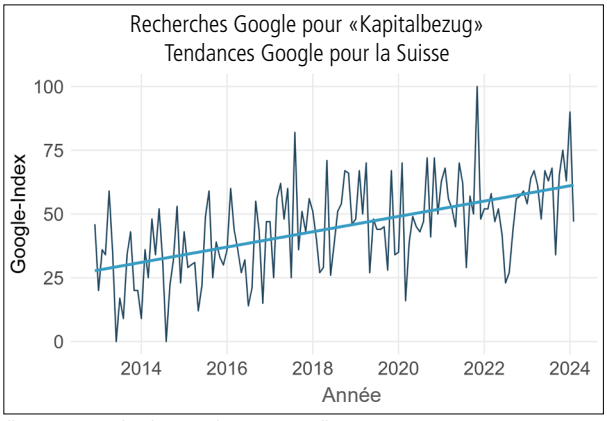


Illustration 2: Recherches Google pour «Kapitalbezug»

[1] Par exemple Economico de c-alm, offres de VZ Vermögenszentrum, diffusion croissante de dépôts autogérés pour les ETF, fonds et actions comme Swissquote et de nombreuses autres FinTech.
[2] Les données proviennent de trends.google.ch pour le mot-clé «Kapitalbezug».
[3] Les données proviennent de swissdox.ch pour le mot-clé «Kapitalbezug».

3 Données

L'étude se base d'une part sur les données concernant tous les départs à la retraite chez PUBLICA entre 2013 et 2023 (jusqu'en novembre). Pendant cette période, 13 000 personnes ont pris leur retraite. Pour chaque départ à la retraite, nous disposons d'informations anonymes sur la date de départ à la retraite, l'âge au moment du départ à la retraite, le sexe, l'état civil, le salaire précédent, l'avoir de vieillesse et les garanties, le retrait en capital et le taux de conversion en vigueur. Ces données sont complétées par des données fiscales avec des taux d'imposition pour les retraits en capital au niveau communal (lieu de résidence au moment de la retraite). Si le départ à la retraite se fait en plusieurs étapes, la fortune de prévoyance et les retraits en capital des différentes étapes sont additionnés pour chaque personne.
En outre, les données d'une enquête anonyme qui a été menée auprès d'un échantillon de ces 13 000 personnes sont analysées. Ont été invitées à participer à l'enquête d'une part toutes les personnes retraitées disposant d'une adresse e-mail enregistrée chez nous et, d'autre part, une sélection aléatoire d'autres personnes assurées qui ont été contactées par courrier postal. Au total, 1 400 personnes ont participé à l'enquête entre mai et juillet 2024.

Le tableau 1 présente les statistiques pour certaines variables des données administratives de PUBLICA pour 2013 et 2022. Le nombre de départs à la retraite a passé d'environ 900 en 2013 à 1 400 en 2022. Le pourcentage de femmes qui ont pris leur retraite a augmenté de 24% à 30%. L'âge moyen de la retraite a légèrement augmenté sur la même période, passant de 63,2 ans à 63,5 ans. L'avoir de vieillesse au moment de la retraite a lui aussi augmenté. En 2013, il s'élevait en moyenne à CHF 708 000 et en 2022 à CHF 881 000. De plus, la part de l'avoir de vieillesse retirée sous forme de capital au moment de la retraite a fortement augmenté. Calculé par tête, le taux moyen de retrait en capital est passé de 14% en 2013 à 32% en 2022.

Départs à la retraite en 2013

Variable	Nombre	Moyenne	Médiane
Sexe (femmes)	907	24%	–
Âge de la retraite	907	63,19	63,20
AV à la retraite	907	CHF 708 182	CHF 612 985
Retrait en capital	907	CHF 86 875	CHF 0
Retrait en capital en % AV	907	14%	0%

Départs à la retraite en 2022

Variable	Nombre	Moyenne	Médiane
Sexe (femmes)	1 370	30%	–
Âge de la retraite	1 370	63,53	64,00
Salaire avant la retraite	1 370	CHF 139 964	CHF 135 478
AV à la retraite	1 370	CHF 881 238	CHF 794 614
Retrait en capital	1 370	CHF 248 148	CHF 24 601
Retrait en capital en % AV	1 370	32%	7%

Tableau 1: Statistique descriptive pour les départs à la retraite en 2013 et en 2022 chez PUBLICA.

4 Évolution et facteurs déterminants des retraits en capital chez PUBLICA

Ce chapitre décrit l'évolution des retraits en capital, en commençant par considérer certains aspects de manière isolée, puis en les analysant ensemble dans des modèles de régression.

4.1 Nombre de départs à la retraite et âge de la retraite

Chez PUBLICA, le nombre de départs à la retraite a nettement augmenté ces dernières années. L'illustration 3 montre le nombre de départs à la retraite par année. Une tendance positive est observée et le nombre de départs à la retraite à augmenté d'environ 30% depuis 2013. Concernant les retraites partielles, il n'y a pas de tendance dans les données et le nombre annuel de retraites partielles se maintient à un niveau similaire. L'augmentation des départs à la retraite avant les adaptations du taux de conversion est clairement visible. Dans les graphiques, les adaptations du taux de conversion sont représentées par des lignes en pointillés. On constate une forte augmentation des départs à la retraite l'année qui précède les deux adaptations du taux de conversion (2014, 2018). À première vue, cela peut étonner, car les personnes assurées ont été indemnisées pour l'adaptation du taux de conversion. La réduction du taux de conversion a toutefois été compensée entièrement par une augmentation de l'avoir de vieillesse uniquement à l'âge de référence. Dans le cas des retraites anticipées prévues cependant, les personnes proches de l'âge de la retraite ont été incitées à prendre leur retraite encore avant l'adaptation, car il n'y avait ainsi pas de perte significative de leur rente. Mais cela pourrait aussi s'expliquer en partie par un manque de compréhension des mesures de garantie.
L'âge moyen de départ à la retraite des nouvelles personnes retraitées augmente légèrement de 63,2 ans à 63,5 sur la période observée (voir l'illustration 4).

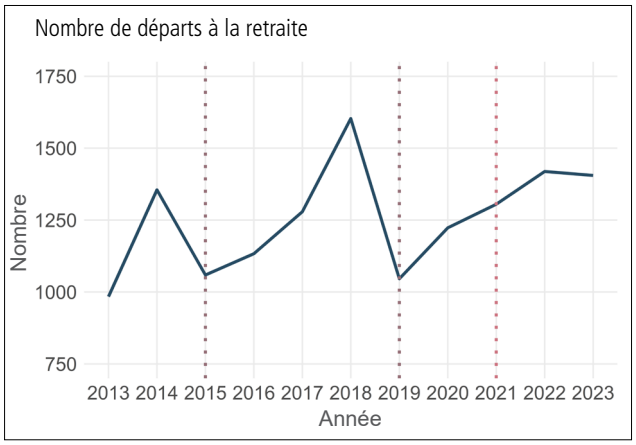


Illustration 3: Nombre de départs à la retraite

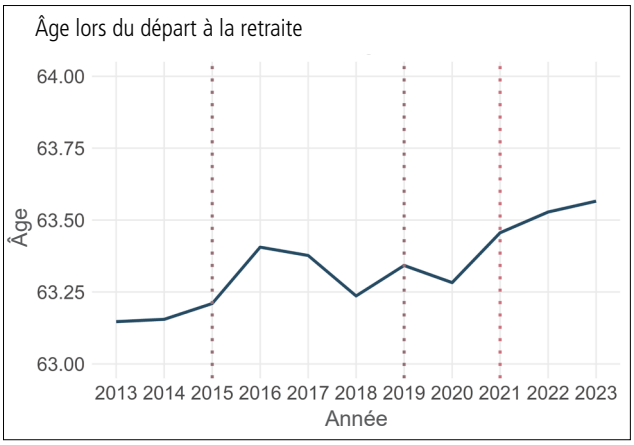


Illustration 4: Âge à la retraite

4.2 Évolution du taux de retrait en capital et du mode de perception

Deux chiffres clés sont examinés dans cette section: le **taux de retrait en capital** mesure le montant du retrait en capital par rapport à l'avoir de vieillesse disponible. Un taux de retrait en capital de 50% signifie qu'une moitié de l'avoir de vieillesse a été retirée sous forme de capital et l'autre moitié sous forme de rente viagère. Le **mode de perception** se base en revanche sur le nombre de départs à la retraite dans les trois catégories: rente uniquement, combinaison de rente et de capital, retrait exclusivement sous forme de capital. Les personnes assurées ont la possibilité, au moment de partir à la retraite, de convertir leur avoir de vieillesse en une rente de vieillesse viagère ou de recevoir un capital sous la forme d'un versement unique. PUBLICA permet de combiner à volonté ces deux modes de perception.

L'illustration 5 montre à gauche l'évolution du taux de retrait en capital. Les années où le taux de conversion a été adapté et la simplification du retrait grâce au délai d'annonce plus court sont indiquées par des lignes verticales en pointillé. La part de retrait en capital par rapport au capital vieillesse converti en rente est passée de 12% en 2013 à 33% en 2023. La moyenne des retraits individuels est légèrement supérieure à la part du capital total converti en rente. En moyenne, celui-ci est passé de 14% à 36%. Cela signifie qu'en moyenne, les personnes disposant d'un avoir plus élevé retirent une part plus faible de leur avoir sous forme de capital.
L'illustration 5 indique à droite le nombre de personnes qui perçoivent leur avoir de vieillesse intégralement sous forme de rente, qui choisissent de combiner rente et retrait en capital ou qui se font verser leur capital dans son intégralité. Le nombre de personnes qui perçoivent la totalité de leur avoir de vieillesse sous forme de rente a clairement diminué, de 67% en 2013 à 43% en 2023. La part de personnes ayant choisi de combiner retrait en capital et rente a augmenté de 27% à 38%. C'est le nombre de personnes qui retirent la totalité de leur avoir de vieillesse sous forme de capital qui a le plus nettement augmenté. Il est passé de 6% en 2013 à 20% en 2023.

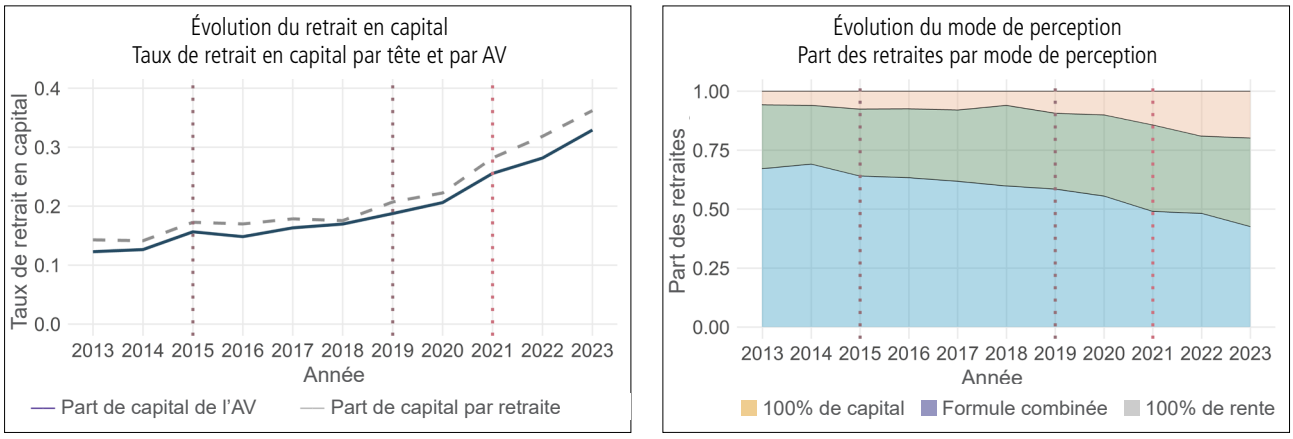
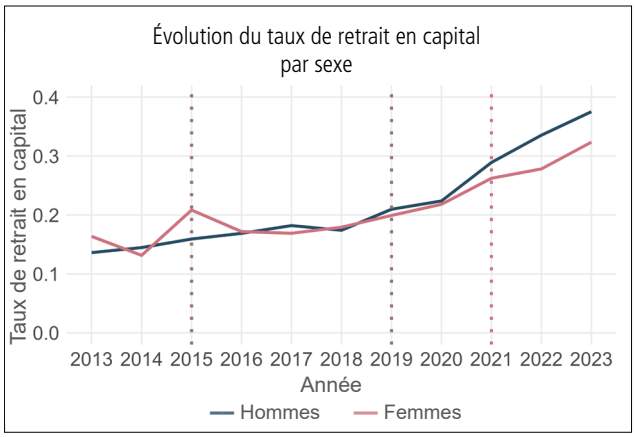
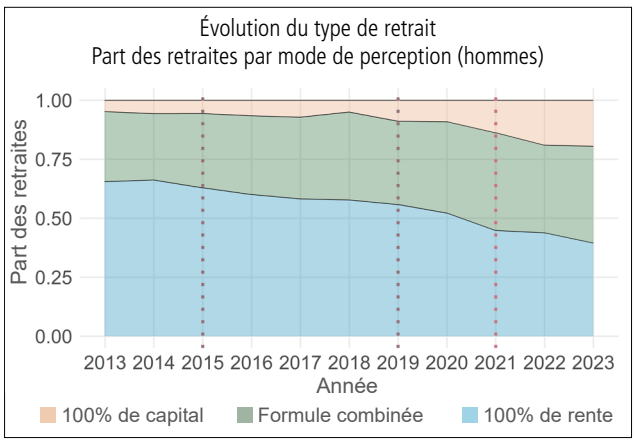


Illustration 5: Évolution du taux de retrait en capital et du mode de perception

Sexe

La tendance au retrait en capital est également visible chez les deux sexes lorsqu'on sépare les hommes et les femmes (voir l'illustration 6 ci-dessus). Ces dernières années, le taux de retrait en capital chez les hommes a augmenté légèrement plus que chez les femmes. En ce qui concerne les modes de perception, on constate que les hommes choisissent plus souvent une combinaison de rente et de capital, alors que les femmes optent plus fréquemment pour la rente uniquement. Le nombre d'hommes et de femmes qui choisissent de retirer l'intégralité du capital est très similaire pour les deux sexes (voir l'illustration 6 au milieu et en bas).





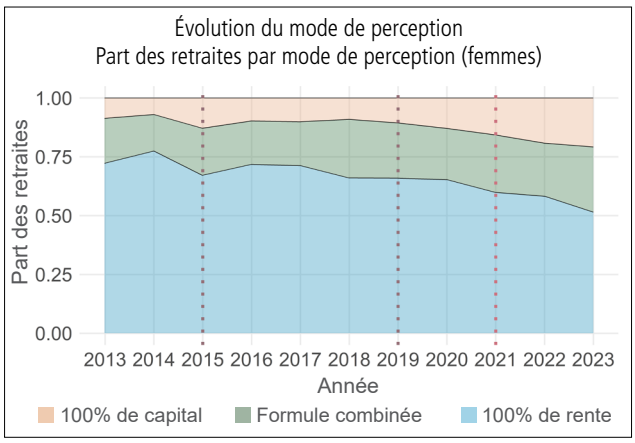
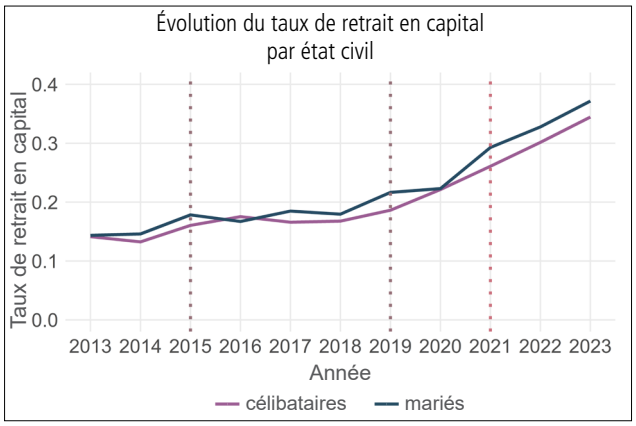


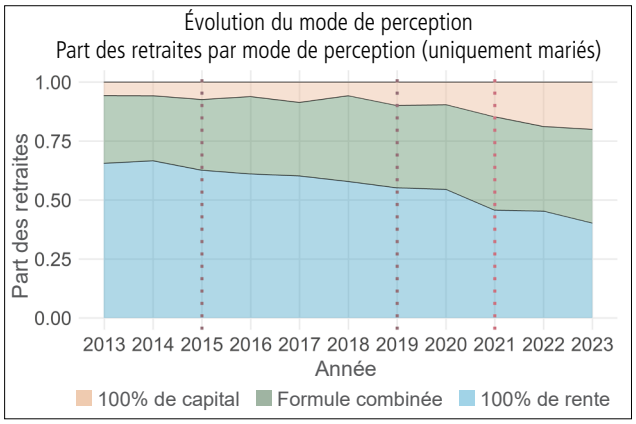
Illustration 6:
Évolution du taux de retrait en capital et type de retrait par sexe

État civil

Une répartition par état civil (illustration 7 en haut) montre un comportement très similaire des personnes mariées et célibataires. L'évolution et le niveau sont similaires.

Concernant les **retraites partielles**, les retraits en capital sont plus nombreux, notamment depuis 2019. Depuis la simplification de l'annonce en 2021, la part de retraits intégralement en capital lors de retraites partielles a fortement augmenté. La part des retraites partielles sur l'ensemble des départs à la retraite est d'environ 7%. En 2022, pour 66% des retraites partielles, 100% du capital accumulé à cette date a été versé.





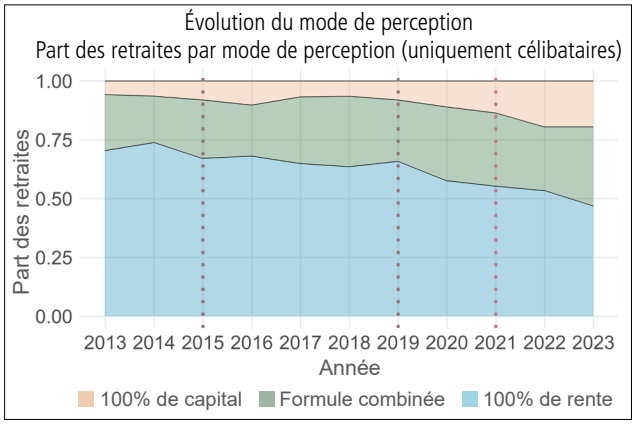


Illustration 7: Évolution du taux de retrait en capital et type de retrait par état civil

Avoir de vieillesse

Dans cette section, nous considérons le retrait en capital par rapport à l'avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite. L'illustration 8 présente les combinaisons de retrait en capital et d'avoir de vieillesse au moment de la retraite. Le graphique en haut à gauche montre les observations individuelles et une moyenne locale (fitted polynominal) et le rapport représenté entre retrait en capital et avoir de vieillesse montre différents modèles de comportement: les personnes qui partent à la retraite avec un avoir de vieillesse relativement faible ont en moyenne un taux de retrait en capital plus élevé. Le taux de retrait en capital diminue en moyenne jusqu'à environ CHF 500 000 d'avoir de vieillesse, puis augmente à nouveau légèrement. Le schéma correspondant s'observe également lorsqu'on le compare aux salaires.

De plus, on constate une forte accumulation des retraits à 0%, 50% et 100% de l'avoir de vieillesse. Ils sont mis en évidence en vert dans le graphique. Il est également possible de reconnaître des schémas ressemblant à des «lignes d'indifférence», qui sont marquées en rouge. Cela signifie que beaucoup de gens retirent un montant «rond»,p. ex. CHF 100 000 CHF ou CHF 200 000. Cela explique alors le «schéma de lignes» décroissant visible par rapport à l'avoir de vieillesse.

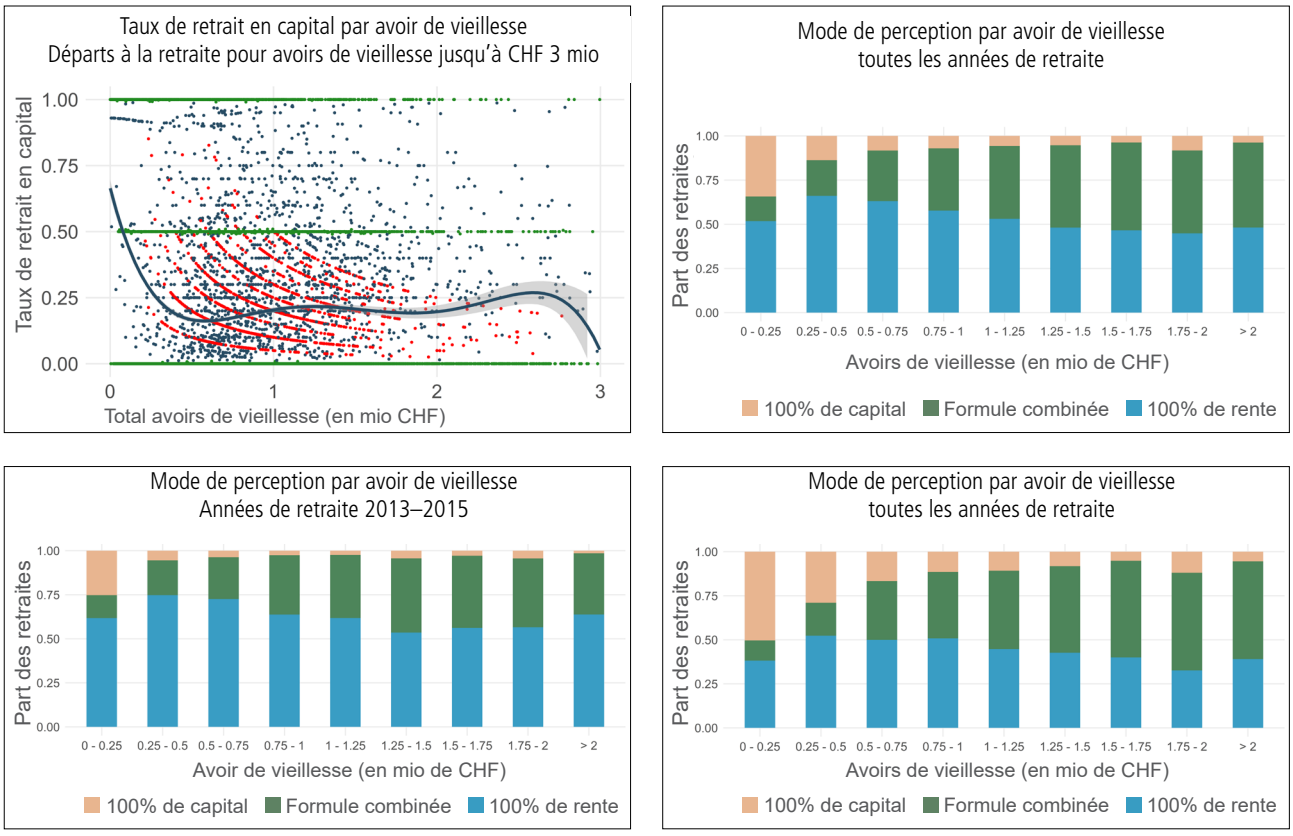


Illustration 8: Retrait en capital par avoir de vieillesse

Pour cette dimension également, nous voulons représenter le nombre de personnes assurées qui ne retirent que le capital, qui choisissent une combinaison ou qui ne choisissent que la rente à l'aide de différents niveaux de capital vieillesse. Dans l'illustration 8 le graphique en haut à droite montre que les personnes dont l'avoir de vieillesse est inférieur à CHF 250 000 choisissent particulièrement souvent le versement intégral de l'avoir de vieillesse. Ensuite, le nombre de personnes qui choisissent une combinaison avec un avoir de vieillesse jusqu'à environ CHF 1,5 million continue d'augmenter. Si nous divisons l'échantillon en départs à la retraite entre 2013 et 2015 (graphique en bas à gauche) et entre 2021 et 2023 (graphique en bas à droite), il apparaît que ce schéma est observé dans les deux périodes, le nombre de personnes ayant retiré uniquement un capital et le nombre de celles ayant perçu une combinaison ayant nettement augmenté.

Avoir de vieillesse et montant des rentes

L'avoir de vieillesse moyen à la retraite a augmenté entre 2019 et 2023 de CHF 847 000 CHF à CHF 902 000 CHF (voir l'illustration 9). Les personnes assurées sont donc arrivées en fin de carrière avec des avoirs de vieillesse supérieurs de 6,5%. Le taux de conversion effectif pour les personnes nouvellement retraitées était en moyenne de 4,9%. Ce taux de conversion est légèrement inférieur au taux de conversion officiel en raison des retraites anticipées. Si les personnes assurées avaient chacune converti en rente la totalité de leur avoir de vieillesse, cela aurait représenté en moyenne pour les nouvelles personnes retraitées une rente de vieillesse de CHF 41 600 en 2019 et de CHF 44 400 en 2023. On observe donc une légère augmentation théorique des rentes au cours de ces cinq années si les personnes assurées avaient converti la totalité de leur avoir de vieillesse en rente
Toutefois, le capital vieillesse converti en rente a diminué de CHF 686 000 à CHF 604 000 durant cette période. Cela s'explique par une augmentation simultanée des retraits en capital: sur la même période, les retraits en capital ont nettement augmenté, passant de CHF 161 000 en moyenne en 2019 à CHF 299 000 en 2023. Le taux de retrait en capital est donc passé de 19% à 33% du capital vieillesse disponible.

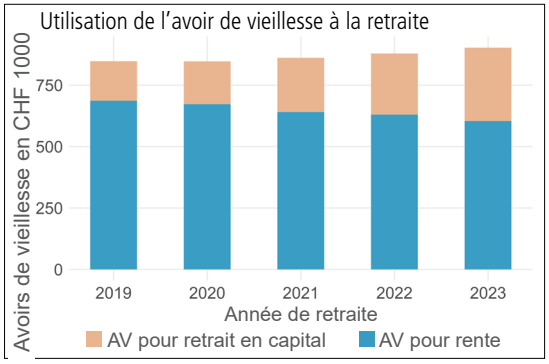


Illustration 9:
Montant et utilisation de l'avoir de vieillesse

Les rentes observées (en excluant les personnes ayant retiré 100% du capital) ont ainsi légèrement diminué sur la même période. La nouvelle rente moyenne a légèrement diminué de CHF 37 500 en 2019 à CHF 37 100 en 2023. Malgré l'augmentation des avoirs de vieillesse et un taux de conversion constant depuis 2019, les nouvelles rentes observées ont donc baissé.

Canton de domicile

Le retrait en capital diffère en outre sensiblement selon le canton de résidence. L'illustration 10 indique la moyenne du taux de retrait en capital par canton dans lequel réside une personne assurée. La valeur extrême du canton AI est peut-être due au faible nombre d'observations. Dans les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Genève, les retraits en capital sont relativement peu nombreux. En revanche, les retraits en capital sont supérieurs à la moyenne dans les cantons de Glaris, des Grisons et de Zoug. Le graphique indique en outre en couleur la charge fiscale absolue sur un retrait de capital de CHF 400 000. Cette présentation ne permet toutefois pas de tirer des conclusions sur la charge fiscale relative entre le capital et la rente.

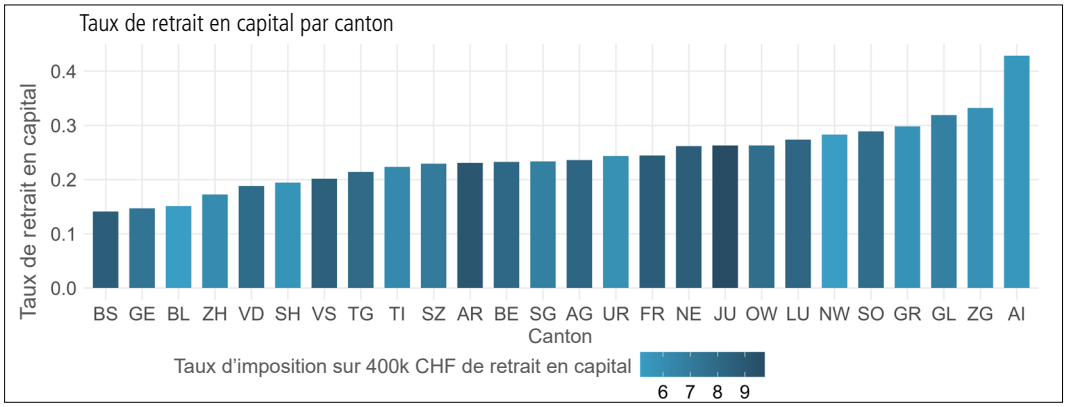


Illustration 10: Taux de retrait en capital par canton

Taux de conversion et compensations

Le retrait moyen en capital diffère également selon le taux de conversion officiel et les garanties / compensations supplémentaires reçues par les personnes qui étaient déjà assurées auprès de PUBLICA avant l'adaptation des taux de conversion. Les personnes assurées ont reçu des compensations pour compenser la baisse du taux de conversion. Lors de l'adaptation en 2019, ces compensations ont été accordées aux personnes âgées de 60 ans et plus sous la forme d'une bonification sur leur capital vieillesse si elles le percevaient sous forme de rente. De ce fait, le montant de la rente n'a presque pas changé suite à la modification du taux de conversion. Si le retrait en capital était choisi, cette compensation était alors perdue. Les données comprennent des informations sur les compensations à partir de 2019. L'illustration 11 montre le taux moyen de retrait en capital pour les personnes bénéficiant d'une compensation par rapport aux personnes assurées sans compensation. On voit que les personnes sans compensation retirent davantage de capital. Malgré cela, le taux de retrait en capital est de 24% pour les personnes bénéficiant d'une compensation, contre 37% pour celles qui n'en bénéficient pas. Cela signifie que ces dernières ont renoncé en moyenne à 25% de leur compensation pour percevoir un capital. Cela correspond à une renonciation à l'avoir de vieillesse d'un montant moyen de CHF 15 675.

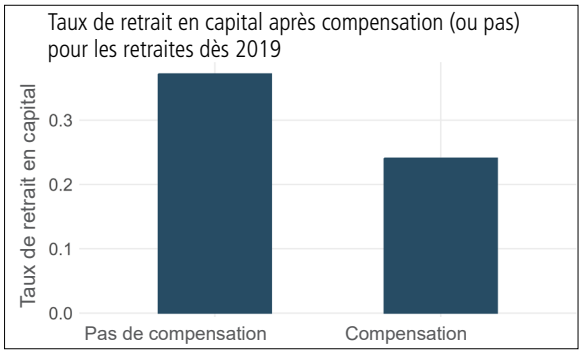


Illustration 11:
Retrait en capital selon l'octroi de compensations (ou pas) après baisse du taux de conversion

Espérance de vie

La sélection adverse pourrait jouer un rôle dans le choix du retrait en capital. La question est de savoir si les personnes qui estiment que leur probabilité de survie à partir de la retraite est plus faible retirent davantage le capital ou non. Nous ne pouvons effectuer ici qu'une analyse partielle, car nous ne pouvons pas continuer à observer les personnes qui perçoivent la totalité de leur avoir de vieillesse sous forme de capital. Toutefois, dès lors que les personnes assurées ne perçoivent qu'une partie de leur avoir de vieillesse sous forme de capital, nous connaissons la date de leur décès. L'illustration 12 représente le taux moyen de retrait en capital pour les personnes de la même année de naissance, selon qu'elles sont déjà décédées (gris) ou encore en vie (bleu foncé). Les personnes nées en 1948-1954 et en 1959 et qui sont déjà décédées présentent un taux de retrait en capital légèrement plus élevé. Pour les personnes nées entre 1955 et 1958, le taux de retrait est en revanche plus élevé pour les personnes encore en vie. Cela montre qu'il n'y a pas de sélection adverse systématique chez les personnes assurées qui continuent à retirer au moins une partie du capital sous forme de rente.

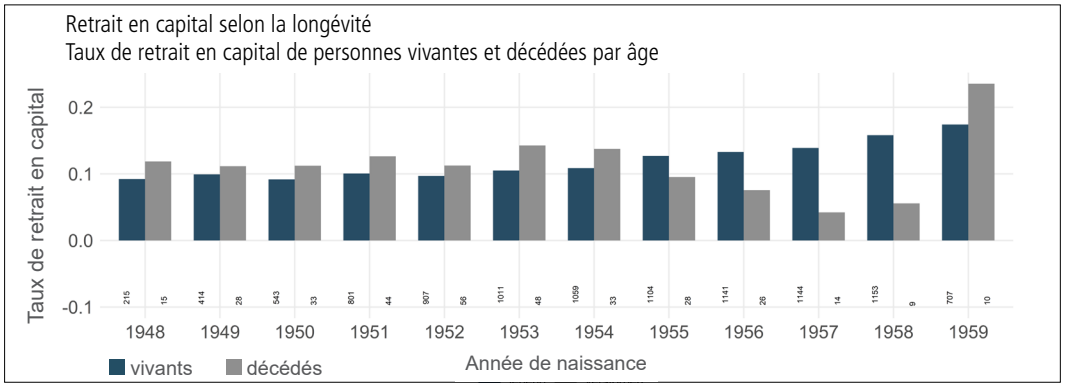


Illustration 12: Retrait en capital selon la longévité

4.3 Analyse de régression: facteurs déterminants du retrait en capital

Après avoir examiné séparément dans les sections précédentes chaque facteur lié au mode de perception, la présente section examine les facteurs déterminants du retrait en capital de manière cohérente. Pour ce faire, des modèles de régression sont estimés afin d'analyser les facteurs déterminants du retrait en capital et de calculer, toutes choses étant égales par ailleurs, les corrélations entre les facteurs et le taux de retrait en capital.

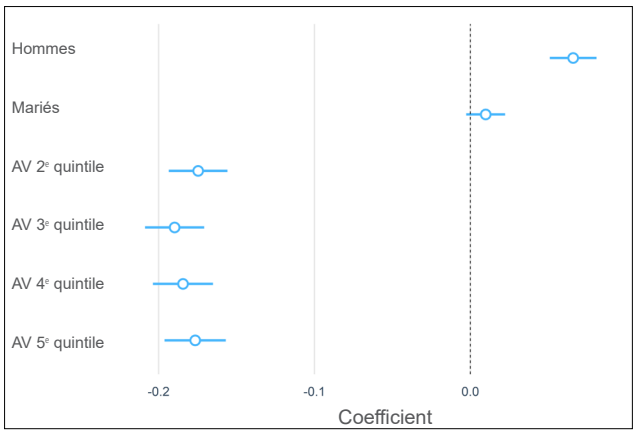
Le modèle se présente comme suit:

$$KAP_i = \beta_0 + \alpha \mathbf{X}_i + \beta_1 f(PensZeitpunkt_i) + \beta_2 f(AGH_i) + \beta_3 f(PensJahr_i) + \epsilon_i$$

Complément: comment lit-on les résultats des régressions?

Les tableaux contiennent les coefficients calculés empiriquement pour les différentes variables des modèles. Les coefficients indiquent de combien le taux de retrait en capital varie lorsque la variable change d'une unité et qu'en même temps, toutes les autres variables sont maintenues constantes. Pour les variables binaires (p. ex. sexe), le coefficient correspond à la différence entre les deux groupes en termes de taux de retrait du capital, exprimée en points de pourcentage (pp). Les erreurs standard de l'estimation sont reportées entre parenthèses et les étoiles indiquent le niveau de signification. Le niveau de signification indique la probabilité que le coefficient estimé soit différent de zéro.

Le modèle explique le taux de retrait en capital au moment du départ à la retraite en fonction de l'âge de référence, l'avoir de vieillesse, l'année de départ à la retraite et une série d'autres facteurs dans X_i. Différentes variantes du modèle présentent différentes spécifications pour les fonctions f() et la sélection des facteurs dans X_i. Les modèles préférés utilisent une spécification non paramétrique pour f() et les variables dans X, afin de donner le moins de «structure» possible (voir les modèles (1) à (3)). De plus, une telle spécification simplifie la comparaison directe des différents facteurs d'influence. En principe, nous utilisons pour le capital vieillesse des indicateurs pour cinq quantiles de même taille, pour le moment du départ à la retraite quatre quantiles ainsi qu'un facteur pour chaque année de retraite. Dans les modèles (4) et (5), les quantiles pour l'avoir de vieillesse et la date du départ à la retraite ainsi que l'année de la retraite sont remplacés par des polynômes du 2e degré. X comprend pour toutes les spécifications un indicateur pour le sexe (les hommes sont codés avec 1), l'état civil (marié est codé avec 1), la langue (allemand, français et anglais) ainsi que le canton. Pour le modèle (5), un indicateur pour le taux de conversion est également ajouté.



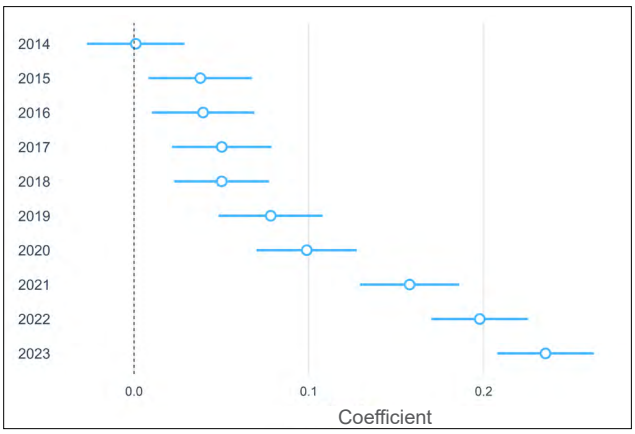


Illustration 13 a, b: Coefficients choisis pour modèle (1)

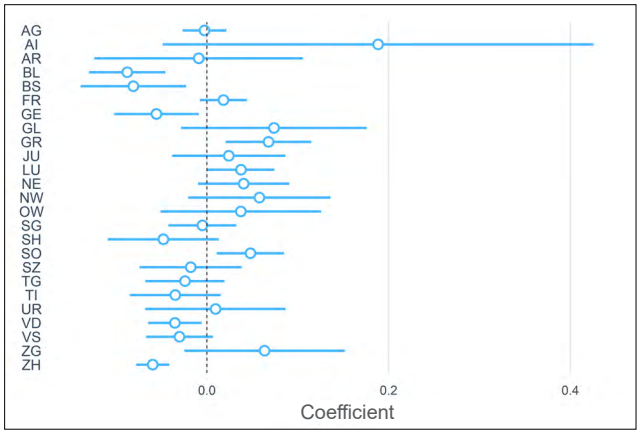


Illustration 13 c:
Coefficients choisis pour modèle (1)

Le tableau 2 présente les résultats d'une sélection de spécifications. Le modèle (1) présente les valeurs de la spécification non paramétrique pour l'année de retraite sur l'ensemble de la période. Le modèle (2) se réfère uniquement aux années précédant la première baisse du taux de conversion et le modèle (3) uniquement aux trois dernières années depuis 2021. Le modèle (4) correspond au modèle (1), mais utilise en revanche un polynôme du 2e degré pour l'année de retraite. Le modèle (5) prend en outre le taux de conversion comme variable indépendante. Certains résultats pour le modèle préféré (1) sont aussi représentés graphiquement dans l'illustration 13. Les points dans les graphiques indiquent le coefficient estimé et les traits bleus la zone de l'intervalle de confiance de 95%. Celui-ci indique la zone dans laquelle le coefficient estimé se situe avec une probabilité de 95%. Si le trait bleu ne croise pas la ligne zéro, on parle de coefficient significatif.

Les corrélations les plus fortes et les effets les plus marqués sont observés pour l'avoir de vieillesse et l'année de retraite. Les personnes ayant les avoirs de vieillesse les plus bas perçoivent une part significativement plus importante des avoirs sous forme de capital. Du premier au deuxième quintile, la baisse est de −17.5 pp dans le taux de retrait en capital. Les personnes sont classées dans le premier quintile si leur avoir de vieillesse est inférieur à CHF 425 000. On ne constate plus de différences importantes entre le deuxième et le cinquième quintile.
Ces différences observées dans le taux de retrait en capital par rapport à l'avoir de vieillesse se sont renforcées au fil du temps. Par rapport au 1er quintile (<CHF 425k), la baisse du taux de retrait en capital dans le 2e quintile a été de −13.3 pp dans les années 2013-2014 et dans les années 2021-2023 de −21.8 pp. La diminution du taux de retrait en capital avec des fortunes plus élevées est aujourd'hui plus forte que par le passé. La différence dans le retrait en capital des avoirs de vieillesse les plus élevés par rapport aux avoirs les plus bas augmente pour 2021-2023 à −28.6 pp.

Le deuxième facteur fort est l'augmentation du retrait en capital au fil du temps. Les coefficients montrent le changement par rapport à l'année 2013. En 2015, la première augmentation significative a lieu (3.8 pp). Le taux se maintient à un niveau similaire de 2016 à 2018 (4.0 pp à 5.0 pp). Dès 2019, on observe une forte hausse des coefficients annuels. Par rapport à 2013, l'augmentation est de 7,8 pp en 2019. À partir de cette date, le taux de retrait augmente sensiblement chaque année. Pour 2023, le coefficient est alors de 23,5 pp.

Les résultats montrent, tous modèles confondus, que les hommes présentent en moyenne un taux de retrait en capital plus élevé que les femmes. Pour l'ensemble de la période, le taux de retrait en capital des hommes est supérieur de 6,6 pp. Si l'on considère uniquement la période depuis 2021, ce coefficient passe à 11,3 pp. Il n'y a pas de différence significative entre les personnes mariées et célibataires, ni entre les différentes langues (seul l'échantillon de 2013–2014 montre que les francophones retirent un peu moins de capital). En outre, les départs à la retraite anticipée sont associés à un retrait en capital plus élevé, en particulier au cours des dernières années.

Les corrélations sont robustes en ce qui concerne l'utilisation d'un polynôme de 2e degré par rapport aux indicateurs annuels. La valeur pour les hommes, par exemple, ne change pas. Si l'on considère aussi le taux de conversion, on constate que la réduction en 2015 est corrélée à une augmentation du taux de retrait en capital de 4,8pp.

Les cantons sont toujours considérés en comparaison avec le canton de Berne. Les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève, Schaffhouse, Vaud, Valais et Zurich ont des taux de retrait en capital significativement plus bas que le canton de Berne. Des taux plus élevés sont enregistrés dans les cantons des Grisons, de Nidwald, de Soleure et de Lucerne.

Tableau 2:
Résultats de la régression

	Variabile dipendente: Prelievo di capitale quale parte dell'AV				
	(1) Tutti	(2) 2013 - 2014	(3) 2021 - 2023	(4) Tutti & AP	(5) Tutti & AP & AV
Uomini variabile (dummy)	0.066***	0.049**	0.113***	0.065***	0.066***
	(0.008)	(0.019)	(0.016)	(0.008)	(0.008)
Lingua					
Francese	−0.013	−0.054**	−0.031	−0.013	−0.013
	(0.011)	(0.024)	(0.023)	(0.011)	(0.011)
Italiano	0.011	0.028	−0.006	0.011	0.010
	(0.027)	(0.051)	(0.065)	(0.027)	(0.027)
Coniugati variabile (dummy)	0.010	0.011	0.015	0.010	0.010
	(0.007)	(0.014)	(0.013)	(0.007)	(0.007)
Avere di vecchiaia					
2. quintile ($> 425k$)	−0.175***	−0.133***	−0.218***	−0.175***	−0.175***
	(0.011)	(0.020)	(0.024)	(0.011)	(0.011)
3. quintile ($> 635k$)	−0.190***	−0.137***	−0.276***	−0.189***	−0.190***
	(0.011)	(0.022)	(0.023)	(0.011)	(0.011)
4. quintile ($> 845k$)	−0.184***	−0.122***	−0.290***	−0.184***	−0.184***
	(0.011)	(0.022)	(0.022)	(0.011)	(0.011)
5. quintile ($> 1188k$)	−0.176***	−0.084***	−0.286***	−0.175***	−0.176***
	(0.011)	(0.025)	(0.022)	(0.011)	(0.011)
Momento del pensionamento					
2. quartile (> -3)	0.005	0.053***	−0.051***	0.005	0.005
	(0.008)	(0.016)	(0.018)	(0.008)	(0.008)
3. quartile (> -1)	−0.026***	0.044***	−0.114***	−0.025***	−0.026***
	(0.007)	(0.014)	(0.016)	(0.007)	(0.007)
4. quartile (> 0)	−0.021	0.075	−0.105***	−0.020	−0.020
	(0.017)	(0.046)	(0.030)	(0.017)	(0.017)
Cantone (rif: BE)					
BL	−0.088***	−0.073**	−0.139***	−0.088***	−0.088***
	(0.018)	(0.036)	(0.038)	(0.018)	(0.018)
BS	−0.081***	−0.047	−0.132**	−0.082***	−0.081***
	(0.026)	(0.060)	(0.057)	(0.026)	(0.026)
GE	−0.056***	−0.054	−0.142***	−0.056***	−0.056***
	(0.021)	(0.037)	(0.041)	(0.021)	(0.021)
GR	0.068***	0.055	0.112**	0.067***	0.067***
	(0.025)	(0.054)	(0.054)	(0.025)	(0.025)
LU	0.038*	0.013	0.035	0.038**	0.037*
	(0.019)	(0.039)	(0.043)	(0.019)	(0.019)
NW	0.058	0.094	0.170**	0.057	0.059
	(0.039)	(0.080)	(0.083)	(0.039)	(0.039)
SH	−0.048*	−0.091**	−0.060	−0.049*	−0.048*
	(0.027)	(0.036)	(0.060)	(0.027)	(0.027)
SO	0.048**	−0.028	0.044	0.047**	0.048**
	(0.022)	(0.039)	(0.041)	(0.022)	(0.022)
VD	−0.035**	0.022	−0.033	−0.035**	−0.035**
	(0.014)	(0.030)	(0.030)	(0.014)	(0.014)
VS	−0.030*	0.034	−0.0001	−0.032*	−0.031*
	(0.018)	(0.038)	(0.040)	(0.018)	(0.018)
ZH	−0.060***	−0.042**	−0.093***	−0.060***	−0.060***
	(0.009)	(0.018)	(0.019)	(0.009)	(0.009)
Cantoni rimanenti	Si	Si	Si	Si	Si
AdC					
Variabile dummy 0.0509					0.048**
					(0.023)
Variable dummy 0.0565					0.048***
					(0.016)
Anno di pensionamento					
2014	0.001	0.0004			
	(0.012)	(0.012)			
2015	0.038***				
	(0.013)				
2016	0.040***				
	(0.013)				
2017	0.050***				
	(0.013)				
2018	0.050***				
	(0.012)				
2019	0.078***				
	(0.014)				
2020	0.099***				
	(0.014)				
2021	0.158***				
	(0.014)				
2022	0.198***		0.045***		
	(0.014)		(0.015)		
2023	0.235***		0.078***		
	(0.014)		(0.015)		
Anno di pensionamento polinomiale	No	No	No	Si	Si
Costante	Si	Si	Si	Si	Si
Osservazioni	12,375	2,076	3,805	12,375	12,375

Nota: Coefficienti per 5 diverse varianti del modello. Il modello (1) si basa sull'intero periodo e sugli indicatori annuali per rilevare la tendenza temporale. Il modello (2) considera solo gli anni 2013-2014 e il modello (3) solo gli anni 2021-2023. Il modello (4) sostituisce gli indicatori annuali con un polinomio di 2. grado rispetto al modello (1) e il modello (5) include anche gli indicatori per i livelli dell'aliquota di conversione. La variabile dipendente in tutti i modelli è la quota di prelievo di capitale. Errori standard robusti tra parentesi. Il livello di significatività risultante è riportato come segue: *p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01. Dati: PUBLICA.

5 Contexte des décisions prises en lien avec la retraite

Ce chapitre analyse les résultats de l'enquête menée auprès des personnes retraitées de PUBLICA. L'évaluation des départs à la retraite observés au cours des dix dernières années nous a permis d'analyser en détail l'évolution des retraits en capital. Toutefois, cette analyse ne nous permet pas de tirer des conclusions sur les motifs et les motivations de la décision de retrait. Une enquête a donc été menée auprès des personnes qui ont pris leur retraite chez PUBLICA durant cette période. L'objectif de l'enquête était d'obtenir davantage d'informations sur les motifs encourageant les décisions prises en lien avec le départ à la retraite.

De mai à juillet 2024, une sélection de personnes ayant pris leur retraite au cours des dix dernières années ont été invitées à participer à une enquête anonyme. Toutes les personnes germanophones dont l'adresse électronique était disponible ont été contactées (taux de réponse supérieur à 40%) et une sélection aléatoire des personnes germanophones restantes a été contactée par courrier postal (taux de réponse supérieur à 10%). Au total, 1 400 personnes ont répondu à l'enquête, soit environ 10% de toutes les personnes assurées ayant pris leur retraite au cours des dix dernières années.

5.1 Échantillon et statistiques descriptives

Au total, 1 400 personnes ont répondu aux questions de manière anonyme. Le temps de réponse moyen était d'un peu moins de 30 minutes. Il y a un nombre disproportionné de réponses pour les deux dernières années de départ à la retraite (2022 et 2023), notamment parce que nous avons pu utiliser l'adresse e-mail d'un nombre relativement important de personnes dans ce cas. Mais dans l'ensemble, nous avons des réponses qui couvrent toute la période des dix dernières années (voir l'illustration 14).

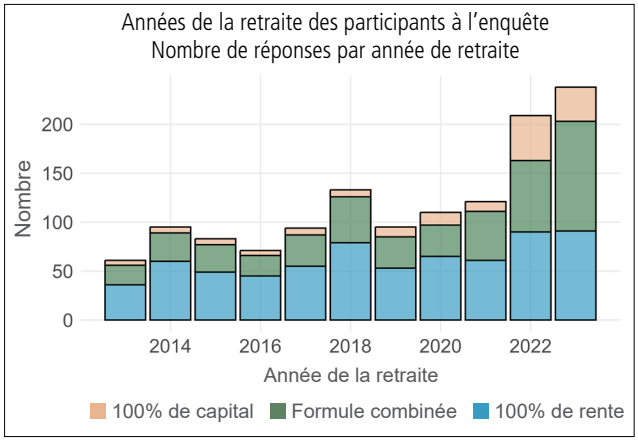


Illustration 14:
Répartition des réponses selon les années de retraite

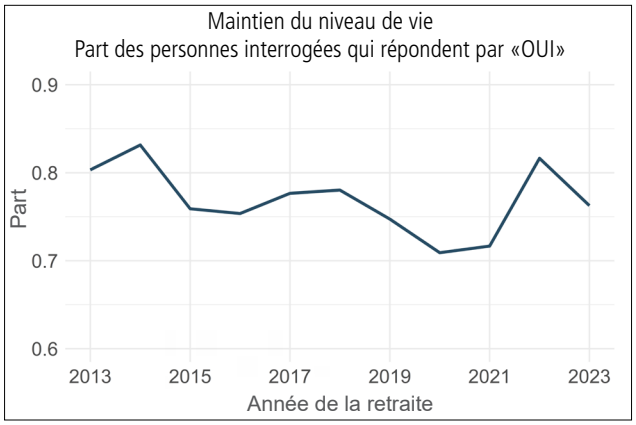
Dans l'enquête, les personnes ont indiqué si, au moment de la retraite, elles avaient opté exclusivement pour une rente, pour une combinaison de rente et de capital ou exclusivement pour le retrait en capital. De nombreux résultats sont donc présentés sur la base de ces trois groupes.

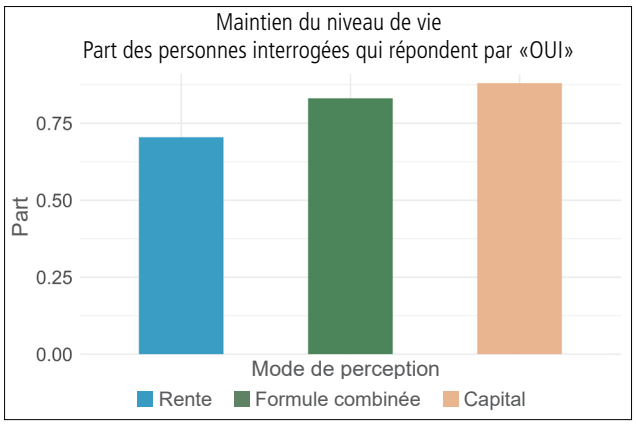
Les réponses se répartissent comme suit entre les trois variantes de perception: 51% ont choisi uniquement l'option de la rente, 37% ont choisi une formule combinée et 12% ont retiré exclusivement le capital. Cette répartition reflète relativement bien la répartition observée dans les données concernant les départs à la retraite présentées dans la section précédente. 82% des personnes ayant participé à l'enquête sont des hommes et 70% déclarent avoir des enfants. 71% des personnes ayant participé à l'enquête sont mariées et la médiane des fourchettes indiquées pour l'avoir de vieillesse au moment de la retraite se situait entre CHF 750 000 et CHF 1 000 000.

Satisfaction quant à la décision et à la situation financière

Une grande partie des personnes interrogées sont toujours satisfaites de la décision qu'elles ont prise. 94% des personnes prendraient à nouveau la même décision aujourd'hui. Cette réponse est très stable sur la période observée et est supérieure à 90% pour toutes les années sur la période 2013–2023. Les réponses ne diffèrent pas non plus de manière significative entre les modes de perception.

Une grande partie des personnes indiquent qu'elles ont pu conserver leur niveau de vie habituel après la retraite. Cette valeur a légèrement diminué au fil du temps (voir l'illustration 15). Les personnes ayant pris leur retraite en 2014 ont été les plus nombreuses à répondre positivement à cette question, 83% d'entre elles indiquant qu'elles pouvaient conserver leur niveau de vie actuel après leur départ à la retraite. Cette valeur diminue au fil des années et atteint un point bas pour l'année 2020 avec 71%. Les valeurs des dernières années sont légèrement plus élevées. En principe, les valeurs sont un peu plus basses pour les personnes qui perçoivent uniquement une rente que pour celles qui ont opté pour la





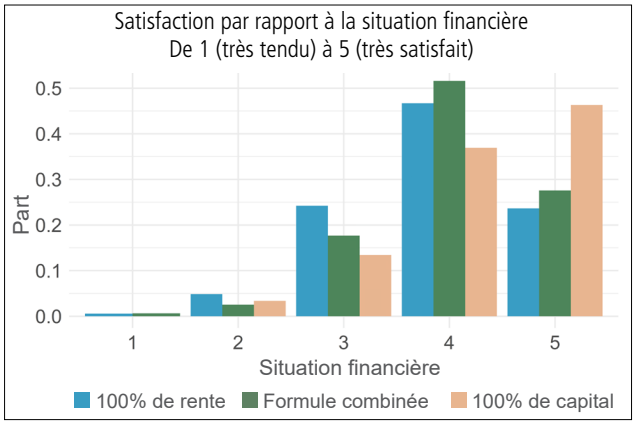


Illustration 15:
Niveau de vie et situation financière

formule combinée. Nous observons la plus grande proportion de réponses positives pour le groupe qui a choisi exclusivement l'option du retrait en capital.
Sur l'ensemble de la période, la moyenne est de 70% pour les personnes percevant uniquement une rente, de 83% pour les personnes avec formule combinée et de 88% pour les personnes retirant uniquement le capital. Cet ordre est resté inchangé au fil du temps.

Les réponses à la question concernant la situation financière générale du ménage sont également similaires. Sur une échelle de 1 (très tendu) à 5 (très satisfait), les personnes estiment en moyenne que leur situation financière est meilleure si elles appartiennent au groupe formule combinée ou exclusivement capital (voir illustration 15). En moyenne, les personnes appartenant au groupe rente évaluent leur situation à 3,9, celles du groupe formule combinée à 4,0 et celles du groupe capital à 4,3.

En résumé, les personnes retraitées sont en grande partie satisfaites de leur décision et prendraient la même décision. La plupart des personnes estiment en outre que leur situation financière est positive.

5.2 Motivations et contexte de la prise de décision

Les motivations de la décision de retrait ont fait l'objet d'une question ouverte concernant les raisons de retirer l'avoir de vieillesse sous forme de rente, de combinaison de rente et de capital, ou de capital. Nous n'avons pas donné de réponses prédéfinies à cette question, qui se trouvait avant toutes les autres questions sur les motivations. Nous espérions ainsi obtenir une image aussi impartiale que possible, sans influencer les personnes participant à l'enquête par nos consignes de réponse.

À la question ouverte sur les motivations, les réponses sont nettement différentes suivant les modes de perception. Cela se reflète dans les nuages de termes présentés dans l'illustration 16, qui sont les mots les plus souvent cités dans ces trois catégories. Un mot de grande taille signifie qu'il a été cité plus souvent.

Rente



Formule combinée



Capital



Illustration 16: Motifs de la décision de retrait (question ouverte)

Dans le cas d'une rente, la sécurité, un revenu régulier et l'absence d'intérêt pour les placements financiers sont souvent cités. Dans le cas d'une formule combinée, les impôts, un revenu stable et le remboursement des hypothèques jouent un rôle important. En cas de retrait de l'intégralité du capital, le placement personnel de l'argent, le risque de mourir tôt et le taux de conversion gagnent en importance. Il est intéressant de noter que les proches ou les survivants sont cités comme motivation dans les trois variantes: pour la rente, par une protection via des prestations de survivants et pour le capital, par une protection avec l'obtention du capital non réduit pour la ou le partenaire et les enfants.

Contexte du retrait en capital

Interrogées sur les raisons d'un retrait en capital (plusieurs réponses possibles), les personnes citent le plus souvent les impôts (56%). L'illustration 17 présente la part des personnes qui ont choisi la raison en question. La mise en œuvre d'une stratégie de placement personnelle (32%), un besoin financier après la retraite (p. ex. hypothèque) (30%) et le taux de conversion (29%) sont moins souvent cités. La situation patrimoniale personnelle et les réflexions sur l'héritage ne viennent qu'ensuite.

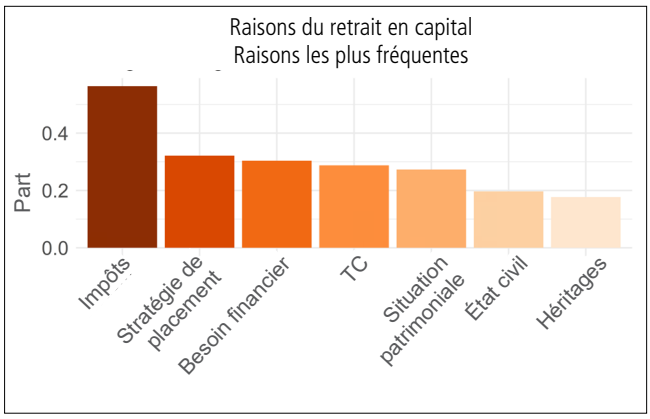


Illustration 17:
Raisons du retrait (partiel) en capital

Dimensions par mode de perception

La propension au risque en matière d'investissement et l'importance des héritages sont positivement corrélées à une part importante de retraits en capital. Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord), la disposition moyenne à prendre des risques augmente, de la rente seule (2,1) à la formule combinée (2,5) et au capital seul (2,9) (question: «Je suis prêt/e à prendre des risques en investissant ou en plaçant mon propre argent»). Dans l'ensemble, les personnes de tous les groupes estiment toutefois avoir plutôt une aversion pour risque. On observe la même chose en ce qui concerne l'importance des héritages (question: «Quelle importance accordez-vous au fait de laisser un héritage ou une donation à votre partenaire, à vos enfants ou à d'autres personnes?»). Ici, la moyenne est de 3,0 pour la rente, de 3,2 pour la combinaison et de 3,4 pour le capital. La répartition des réponses est visible dans l'illustration 18.

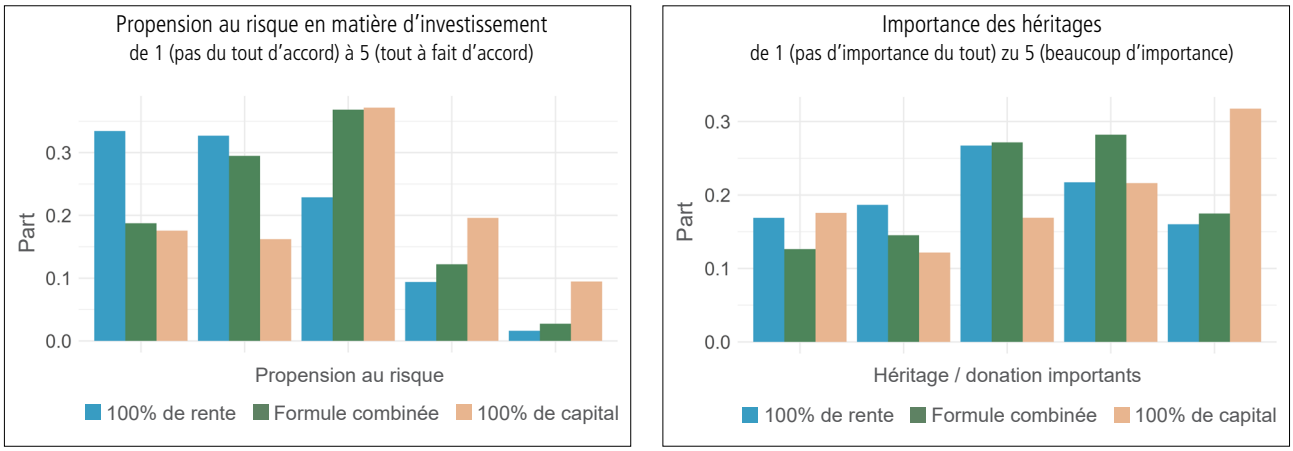


Illustration 18: Propension au risque et héritages par mode de perception

Les personnes qui ont uniquement retiré le capital estiment que leur état de santé est légèrement moins bon que celui des personnes qui ont perçu une rente ou ont choisi une formule combinée. Sur une échelle de 1 à 5, les personnes interrogées évaluent leur état en moyenne à 4,2 dans les groupes rente ou formule combinée et à 4,1 dans le groupe capital.

En ce qui concerne l'éducation financière, nous constatons que les personnes qui ont choisi la formule combinée ou le capital ont répondu en moyenne plus souvent correctement aux trois questions relatives à la «financial literacy» que les personnes qui ont opté uniquement pour la rente. La part de réponses correctes est nettement plus élevée dans le groupe capital (75%) et formule combinée (74%) que dans le groupe rente (66%). En outre, les connaissances en matière de caisses de pensions ont été évaluées en demandant si PUBLICA avait encore besoin d'un rendement pour financer une rente viagère. Les personnes qui ont choisi uniquement le capital s'en sortent moins bien à cette question (75% de réponses correctes) que les personnes qui ont choisi la rente ou la formule combinée (80% de réponses correctes) (voir l'illustration 19).

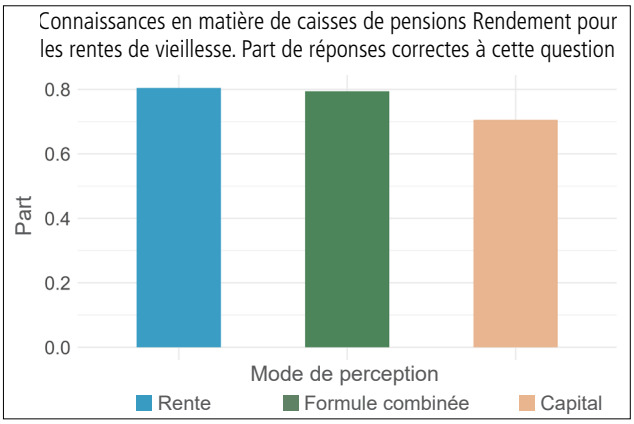
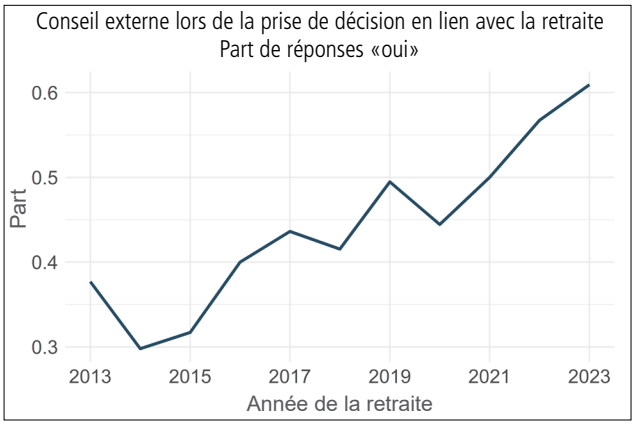


Illustration 19:
Connaissances en matière de caisses de pensions

De manière analogue aux résultats des analyses des données, nous ne voyons pas dans l'enquête de schéma clair entre les modes de perception à l'aide de la dimension de l'état civil (la part des personnes mariées est de 70% pour la rente, de 76% pour la formule combinée et de 67% pour le capital) et une part plus élevée d'hommes dans les modes de perception de la formule combinée (86%) et du capital (82%) que dans la rente (77%).

5.3 Conseil et sources d'information

En ce qui concerne le processus décisionnel lié à la retraite, la première question posée était de savoir si les personnes avaient eu recours à un conseil externe pour prendre leur décision.



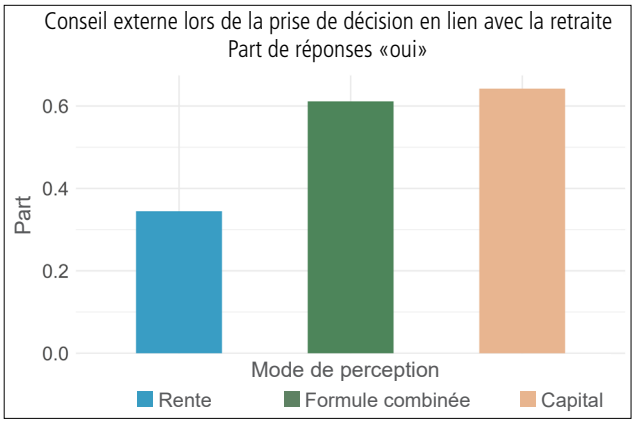


Illustration 20: Conseil externe lors de la prise de décision en lien avec la retraite

Le conseil a pris de l'importance dans la prise de décision. La proportion de personnes ayant fait appel à un conseil externe a presque doublé, passant d'un peu plus de 30% à 60% en dix ans (voir l'illustration 20). Les personnes ayant retiré le capital se sont fait conseiller presque deux fois plus souvent que les autres. Sur l'ensemble de la période, la moyenne des personnes ayant retiré uniquement le capital est de 64%, de 61% pour la formule combinée et de 34% pour la rente uniquement. L'augmentation s'observe dans les trois groupes. Si l'on compare les années 2013–2015 avec 2021–2023, la part des personnes ayant opté uniquement pour la rente qui se sont fait conseiller est passée de 27% à 39%. Si

la formule combinée a été choisie, la part est passée de 41% à 70%. En cas de retrait de l'intégralité du capital, la part a même augmenté de 35% à 70%. Il est intéressant de noter qu'il n'y a pas de grandes différences en ce qui concerne l'avoir de vieillesse disponible. Les personnes dont l'avoir de vieillesse est inférieur à un million de CHF ont demandé un conseil externe dans 47% des cas, contre 51% pour les personnes dont l'avoir de vieillesse est supérieur à un million de CHF. On observe également de petites différences entre les hommes et les femmes. Les femmes ont bénéficié d'un conseil dans 43% des cas et les hommes un peu plus souvent, dans 49% des cas.

Certaines sources d'information (experts en prévoyance, conseillers bancaires, conseillers en caisse de pensions) sont clairement corrélées avec les modes de perception formule combinée ou capital, alors que d'autres sources d'information (employeurs, amis/famille, collègues de travail) sont plus souvent citées en lien avec la rente (voir l'illustration 21). Les graphiques suivants montrent la part des personnes qui ont mentionné la source d'information correspondante dans le cadre de la retraite.

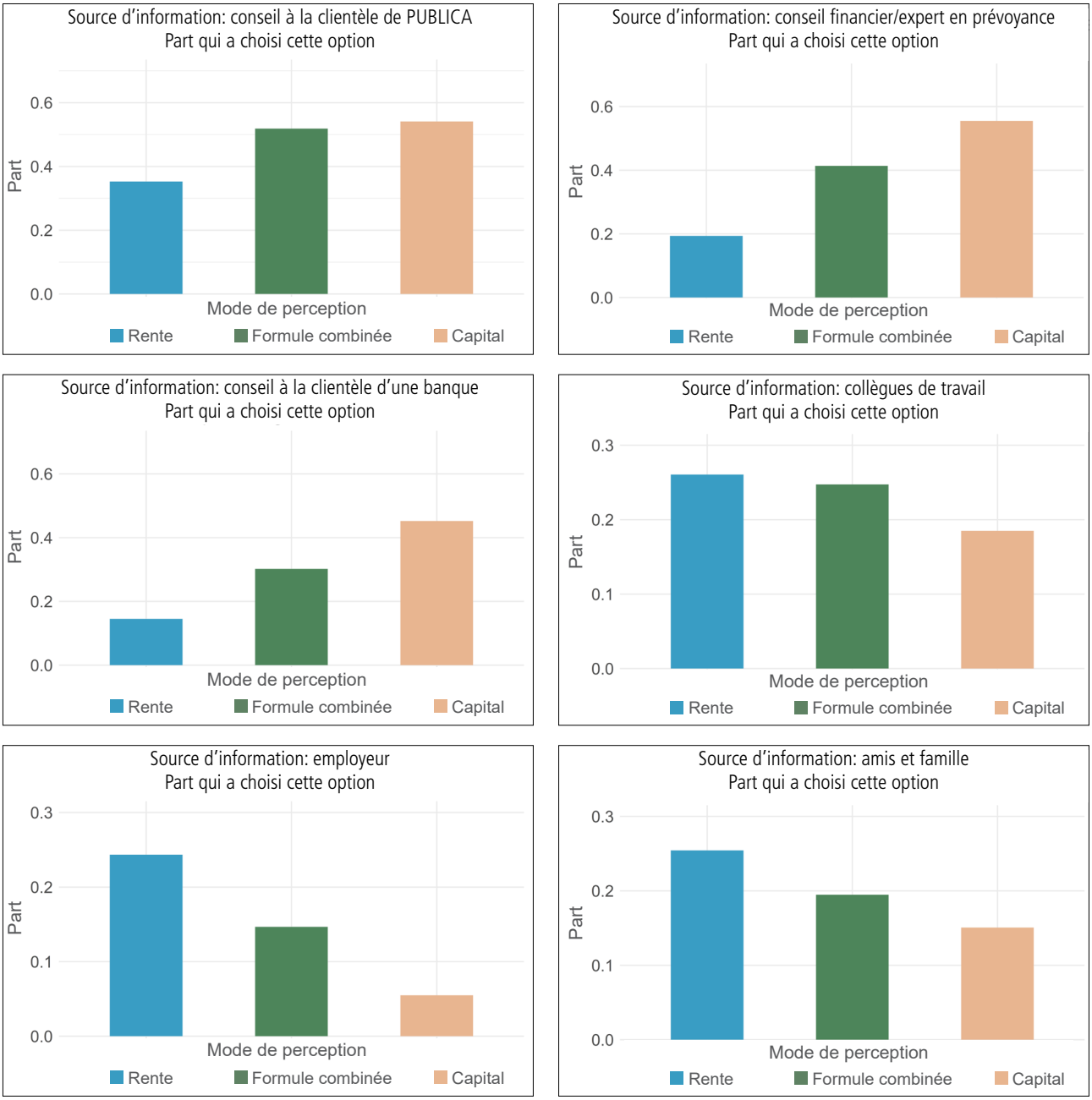
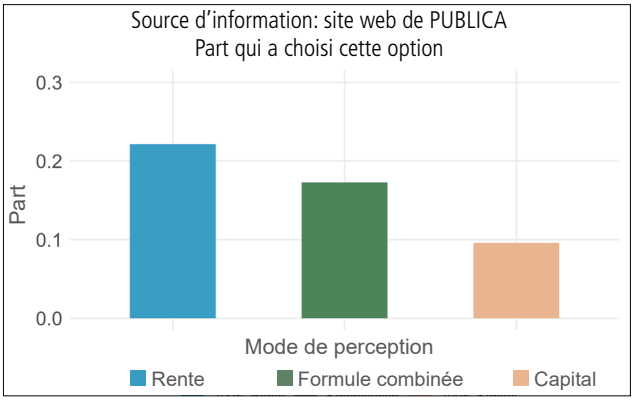
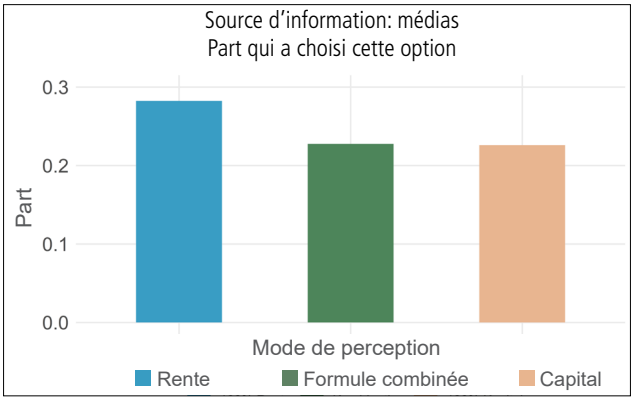


Illustration 21: Sources d'information





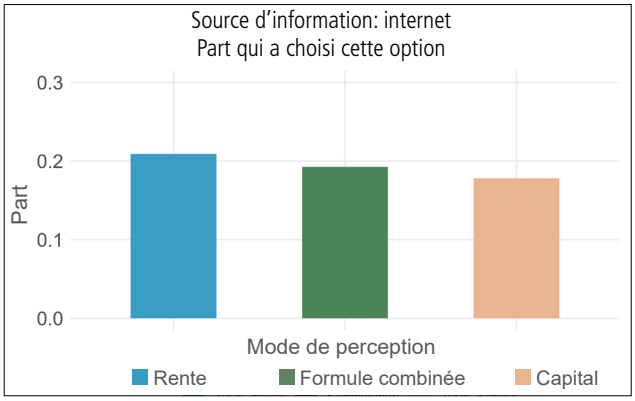
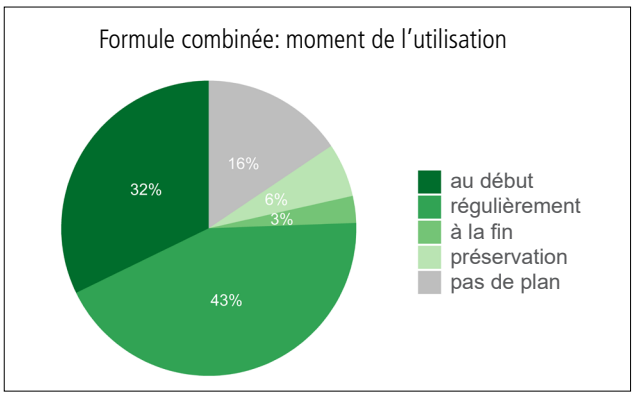


Illustration 21:
Sources d'information

Les réponses multiples de différentes ressources étaient possibles. Les personnes qui ont opté pour le retrait de l'intégralité du capital ont été presque deux fois plus nombreuses à se faire conseiller par le conseil à la clientèle de la banque et presque trois fois plus nombreuses à se faire conseiller par un conseiller financier ou des experts en prévoyance. Le conseil à la clientèle de PUBLICA est également proportionnellement plus souvent indiqué par les personnes qui ont choisi la formule combinée ou uniquement le retrait en capital. Ici, la différence est toutefois moins importante par rapport au groupe qui a opté pour la rente.

5.4 Utilisation du capital retiré

Enfin, une série de questions sur l'utilisation du capital retiré a été posée aux personnes qui avaient choisi soit la formule combinée, soit le capital seul.
En ce qui concerne le moment de l'utilisation du capital retiré, la plupart des personnes indiquent qu'elles souhaitent utiliser le capital de manière régulière dans le temps (voir l'illustration 22). Elles sont 43% dans ce cas pour la formule combinée et nettement plus nombreuses (57%) pour le capital. Dans



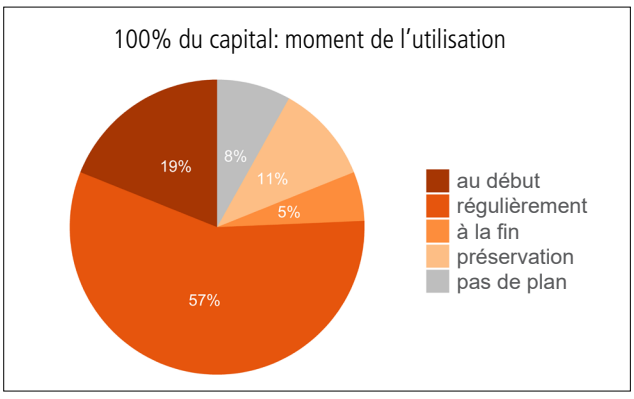


Illustration 22: Moment de l'utilisation du capital

le groupe qui a choisi la formule combinée, la part de l'utilisation prévue au cours des premières années après la retraite est plus marquée (32%) que dans le groupe qui n'a perçu que le capital (19%). L'utilisation prévue plutôt à la fin n'est pas très répandue dans les deux groupes. La préservation du capital joue un rôle plus important dans le cas du retrait intégral (11%) que dans celui de la formule combinée (6%). Dans la combinaison, 16% n'ont en outre pas prévu d'utilisation précise. Ceci est moins marqué pour le retrait intégral du capital, avec 8%.

Une grande partie des personnes interrogées indiquent avoir investi ou épargné le capital retiré. En ce qui concerne la partie utilisée, les personnes interrogées citent d'abord les dépenses courantes, les loisirs, puis les remboursements de crédit, par exemple d'une hypothèque. 70% des personnes ayant participé à l'enquête indiquent qu'elles gèrent le capital retiré de manière autonome. Le capital retiré est le plus souvent placé sur des comptes bancaires et d'épargne, suivis de près par les fonds de placement. Dans ce cas, près de 50% des personnes indiquent y avoir placé leur capital. Viennent ensuite les actions pour un tiers des personnes interrogées, puis l'immobilier pour un quart d'entre elles (voir l'illustration 23). À noter que les personnes interrogées avaient la possibilité de cocher plusieurs réponses.

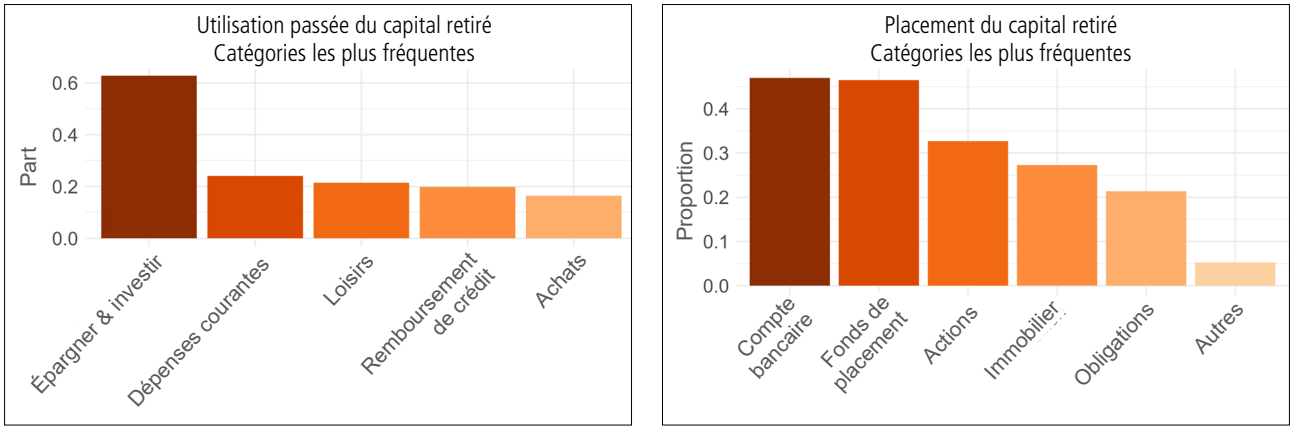


Illustration 23: Utilisation et placement du capital retiré

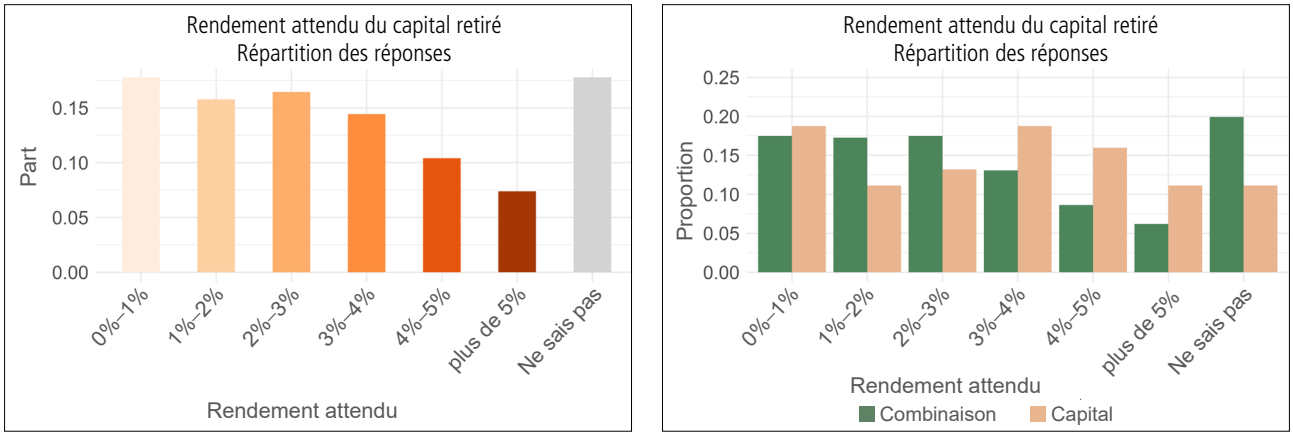
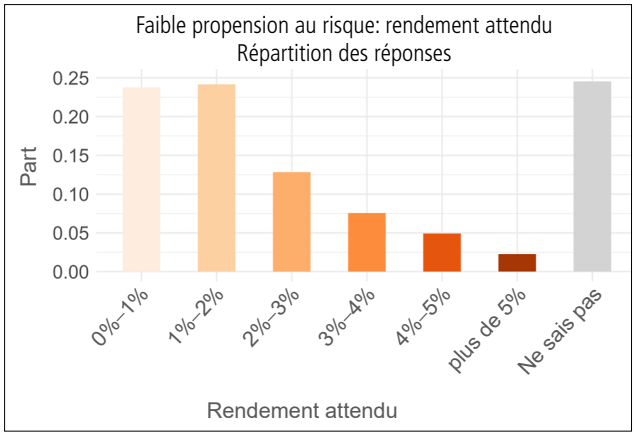
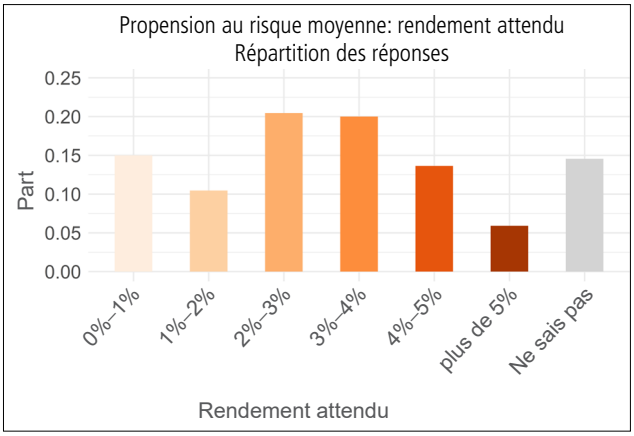


Illustration 24: Rendement attendu sur le capital retiré

Le rendement attendu sur le capital retiré est de 0 à 2% pour un tiers et de 2 à 4% pour un petit tiers. 18% s'attendent à un rendement supérieur à 4% et 17% ne le connaissent pas (voir l'illustration 24). Ces rendements correspondent relativement bien à la forme de placement observée. Les comptes bancaires et d'épargne peuvent être classés parmi les rendements faibles. L'immobilier et les fonds de placement, puis les actions correspondent aux rendements plus élevés, moins répandus. 23% des personnes interrogées indiquent que le rendement réalisé était inférieur au rendement attendu avant ou au moment de la retraite. De nombreuses personnes ayant retiré le capital s'attendent donc à un rendement inférieur au rendement implicite qui leur aurait été garanti par le taux de conversion (actuellement 2,4%).

Dans l'illustration 24 à droite, il apparaît en outre que les personnes ayant retiré l'intégralité du capital calculent des rendements plus élevés et indiquent nettement moins souvent qu'elles ne connaissent pas le rendement attendu. Les rendements attendus reflètent également la propension au risque des personnes ayant participé à l'enquête. Les personnes ayant une faible propension au risque (niveau «1» ou «2») prévoient des rendements nettement inférieurs à ceux des personnes ayant une propension au risque moyenne (niveau «3»). Les personnes dont la propension au risque est la plus marquée (niveau «4» ou «5») indiquent les rendements attendus les plus élevés. La répartition des rendements attendus dans ces trois groupes est présentée dans l'illustration 25.





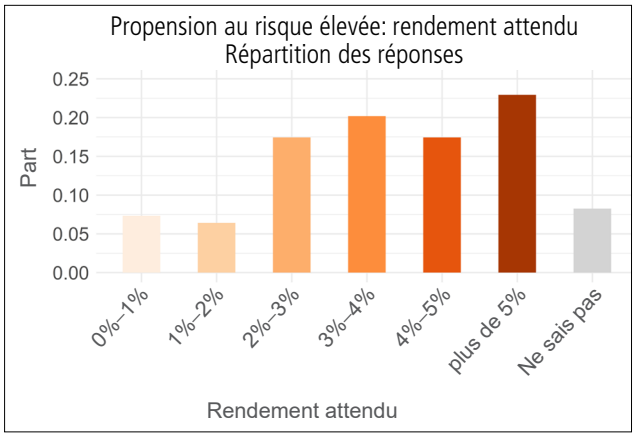


Illustration 25:
Rendement attendu par propension au risque

6. Conclusion

L'augmentation des retraits en capital au moment du départ à la retraite affaiblit de plus en plus l'aspect assurance en tant qu'élément central de la prévoyance vieillesse. La couverture d'assurance qu'offre une caisse de pensions sous forme de rente contre les risques de longévité et les risques liés aux marchés financiers disparaît lorsque la part de l'avoir de vieillesse est perçue sous forme de capital, et ces risques sont transférés à la personne concernée.

Le retrait en capital au moment de la retraite gagne en importance et le taux de retrait ne s'est pas encore stabilisé à un nouveau niveau. Cette évolution s'observe aussi bien à l'échelle nationale que chez PUBLICA. Seule une partie des motifs de retrait peut être influencée par la caisse de pensions elle-même. Certes, des personnes citent aussi le taux de conversion comme motif de retrait en capital, mais les considérations fiscales sont nettement plus fréquentes. En outre, la fréquence des citations du taux de conversion se situe à un niveau similiaire que le besoin de liquidités au moment de la retraite ou le souhait de mettre en œuvre une stratégie de placement personnelle. En tant que caisse de pensions, PUBLICA ne peut influencer ces facteurs que de manière limitée par son offre de prévoyance.

On observe clairement une augmentation du conseil externe et de la recherche d'informations en rapport avec la retraite. Les personnes se tournent de plus en plus vers les services de conseil. À l'avenir, une bonne politique d'information de la part des caisses de pensions gagnera encore en importance, pour que les personnes assurées puissent prendre une décision éclairée sur cette question déterminante.

Les conséquences à long terme de l'augmentation des retraits en capital ne pourront être évaluées de manière définitive que plus tard. Au moment de l'enquête, les personnes qui ont retiré un capital (partiel) semblent plutôt mieux évaluer leur situation financière que celles qui perçoivent uniquement une rente. L'évolution de cette situation tout au long de la retraite reste une question à analyser ultérieurement.

7 Sources

Bütler, M., & Ramsden, A. (2024). How taxes impact the choice between an annuity and the lump sum at retirement. Journal of Pension Economics & Finance, 23(1), 1–29.

Bütler, M., Peijnenburg, K., & Staubli, p. (2017). How much do means-tested benefits reduce the demand for annuities?. Journal of Pension Economics & Finance, 16(4), 419–449.

Bütler, M., Staubli, S., & Zito, M. G. (2013). How much does annuity demand react to a large price change?. The Scandinavian Journal of Economics, 115(3), 808–824.

Bütler, M., & Teppa, F. (2007). The choice between an annuity and a lump sum: Results from Swiss pension funds. Journal of Public Economics, 91(10), 1944–1966.

Office fédéral de la statistique (OFS). 2023. «2022: le retrait sous forme de capital reste tendance» Consulté le 11.01.2024 sur 2022: le retrait sous forme de capital reste tendance – Statistique des caisses de pensions 2022: résultats définitifs et principaux | Communiqué de presse | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

8 Remerciements

Je remercie Emmanuelle Gremaud, Melih Cirit et Markus Wicki pour leurs précieux apports en termes de contenu et leur soutien dans la préparation de la base de données.

Fabio Haufler, PUBLICA
Berne, novembre 2024

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Tél. +41 58 485 21 11
Fax +41 58 485 21 13
info@publica.ch
publica.ch